

Magazine de l'Ordre des architectes du Québec **hiver 2022-2023**

ESQUISSES

Requalification des bâtiments

n°33
04

**TRANSITION
SOCIOÉCOLOGIQUE**
LA VISION DE L'OAQ

IN MEMORIAM
BLANCHE LEMCO VAN GINKEL
(1923-2022)



L'institution financière des architectes

**Une offre avantageuse, pensée et développée
pour vos besoins personnels et professionnels.**

Faites comme plusieurs architectes et profitez de l'offre Distinction.

desjardins.com/architecte

1 844 778-1795 poste 30



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

 **Desjardins**

ESQUISSES

vol. 33, n° 4
hiver 2022-2023



▲ Requalification de la Tour de Montréal,
Provencher_Roy
Photo : Olivier Blouin

16 dossier

Requalification des bâtiments

Alors que les principes de développement durable dictent plus que jamais l'avenir du cadre bâti, le réflexe de tout raser pour reconstruire semble dépassé. La requalification de bâtiments dont l'usage est devenu obsolète apparaît davantage comme une voie à privilégier.

- 18 Faire du neuf avec du vieux
- 20 La quête d'un nouvel usage
- 22 Patrimoine industriel
L'art de laisser des traces
- 24 Le quartier Dogpatch
à San Francisco
Occuper l'histoire
- 25 France
Enseigner la réhabilitation
- 26 L'expérience urbaine repensée
- 29 Le défi de la mise aux normes
- 31 Projets inspirants
Réinvestir l'espace



◀ Conception de cinq logements et espaces partagés,
Chambéry, Kayak Architecture
Photo : Romuald Nicolas

14

ÉDITORIAL

- 7 Revoir le calcul

actualités

BRÈVES

- 8 **Alain Fournier, lauréat du prix Ernest-Cormier 2022**
- 10 Prix d'excellence en architecture
Abolition des catégories
- 10 **Vos coordonnées d'emploi sont-elles à jour ?**

NOTES DE LA DIRECTION

- 11 **La cotisation suit l'inflation**

sommaire

L'OAQ SUR LA PLACE PUBLIQUE

- 12 L'architecte face à la transition socioécologique
Inauguration d'une vision

ZOOM

- 14 Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement en France
Un modèle à importer ?

aide à la pratique

BUREAU DE LA SYNDIQUE

- 34 **Six cas courants d'infractions non judiciaires**

CARNET D'INSPECTION

- 37 **Comment bien rédiger son CV**

CAPSULE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

- 39 **Transfert de risque et nouveaux contrats**



▲ Centre PERFORM, Montréal, Saia Barbarese Topouzhanov architectes
Photo : Université Concordia

41

parcours

PORTRAIT

- 41 **Pratique en institution
Repenser le campus**

IN MEMORIAM

- 43 **Blanche Lemco van Ginkel (1923-2022)
Celle qui a sauvé le Vieux-Montréal**

- 45 **TABLEAU DE L'ORDRE**

ESQUISSES

Magazine de l'Ordre des architectes
du Québec (OAQ)

MISSION Le magazine *Esquisses* a pour but d'informer les membres de l'OAQ des conditions de pratique de la profession d'architecte au Québec et des services de l'Ordre. Il vise également à contribuer à l'avancement de la profession et à une protection accrue du public. Les opinions qui y sont exprimées ne sont pas nécessairement celles de l'Ordre. Les produits, les méthodes et les services faisant l'objet d'annonces publicitaires dans *Esquisses* ne sont ni approuvés, ni recommandés, ni garantis par l'Ordre.

COMITÉ DE RÉDACTION Jean Beaudoin (président), Jean-Nicolas Bouchard, Nicolas Marier, Joanne Parent, Ange Sauvage

ÉDITRICE Christine Lanthier

RÉDACTEUR EN CHEF Steve Proulx (37^e AVENUE)

RÉVISEUR Christine Dufresne

CORRECTRICE D'ÉPREUVES Stéphanie Lessard

CONCEPTRICE GRAPHIQUE Amélie Beaulieu (Kokonut Design)

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO Marie-Pierre Bédard, Marie-France Bujold, Philippe Couture, Stéphane Desjardins, Paola Duchaine, Benoîte Labrosse, Christine Lanthier, Valérie Levée, Steve Proulx, Jean-François Venne

PUBLICITÉ CPS Média inc. Dominic Desjardins | ddesjardins@cpsmedia.ca | 1 866 227-8414 | poste 314

COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS esquisses@oaq.com | **ABONNEMENT** oaq.com/magazine-esquisses/abonnement

DIRECTION ET PERSONNEL DE L'OAQ Rendez-vous à oaq.com, sous l'onglet « L'Ordre »

FRÉQUENCE Quatre fois l'an | **TIRAGE** 5700 exemplaires

DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Bibliothèque et Archives Canada

CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE Imprimé sur du papier Rolland Enviro Satin 100 % recyclé. En comparaison avec une tonne de papier non recyclé, une tonne de ce produit permet d'épargner : 17 arbres / 62 078 litres d'eau / 2 500 kg d'émissions de gaz à effet de serre / 761 kg de déchets solides (données du fabricant)



**Prix du magazine
canadien
B2B: 2022**

Lauréat,
catégorie
Meilleur éditorial

Finaliste,
catégories
Meilleur numéro
et Meilleur
portrait





ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

Cours obligatoire pour les membres de l'OAQ

Milieux de vie durables et résilients

- 20 capsules vidéo
- 3 modules
- 2 h de formation continue



accessible dans l'Espace membre
au coût total de 50 \$

À suivre en ligne

Dates limites

30 juin 2024

si votre inscription au tableau
de l'Ordre a eu lieu le 1^{er} juillet 2022
ou avant

Deux ans après votre inscription

si votre inscription au tableau de
l'Ordre a eu lieu après le 1^{er} juillet 2022





Gestion privée

Une offre exclusive pour vous*

- ◆ Conseils intègres et indépendants pour vous et votre famille
- ◆ Accès à nos fiscalistes et notaires
- ◆ Honoraires de gestion avantageux

Découvrez votre offre ►



Signataire de:



Association
des Architectes
en pratique
privée du Québec

Actionnaire de fdp depuis 1986

*Certaines conditions s'appliquent. Discutez-en avec votre conseiller.

Financière des professionnels inc. détient la propriété exclusive de Financière des professionnels – Fonds d'investissement inc. et de Financière des professionnels – Gestion privée inc. Financière des professionnels – Fonds d'investissement inc. est un gestionnaire de portefeuille et un gestionnaire de fonds d'investissement, qui gère les fonds de sa famille de fonds et offre des services-conseils en planification financière. Financière des professionnels – Gestion privée inc. est un courtier en placement, membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE), qui offre des services de gestion de portefeuille. fdp et les marques de commerce, noms et logos connexes sont la propriété de Financière des professionnels inc. et sont enregistrés ou employés au Canada. Employés en vertu d'une licence de Financière des professionnels inc.

fdpgp.ca



Revoir le calcul

PAR PIERRE CORRIVEAU, PRÉSIDENT

Bon nombre de donneurs d'ouvrage croient qu'il en coûte moins cher de démolir pour construire à neuf que de préserver et requalifier l'existant. Selon certaines méthodes de calcul, c'est peut-être vrai. Mais ces méthodes font abstraction des coûts cachés de l'élimination des déchets et de ceux, collectifs, liés à l'impact écologique, aux émissions de gaz à effet de serre (GES) et au gaspillage de ressources. Or, d'un point de vue global, l'existant représente une économie de ressources, et en faire fi est de plus en plus discutable à l'heure de la responsabilisation.

Le dossier du présent numéro d'*Esquisses* s'intéresse à la requalification du bâti existant. Cette pratique n'est pas systématique au Québec, mais on a tout intérêt à ce qu'elle le devienne, et rapidement. L'urgence d'atténuer les crises climatique et écologique ne nous laisse guère le choix.

Des occasions de faire mieux

Comme architectes, il faut apprendre à voir chaque bâtiment délaissé comme un appel à l'imagination plutôt que comme une entrave à la créativité. En effet, chaque transformation constitue une excellente démonstration de cette capacité qui nous est propre de considérer le contexte avant d'y intervenir. Or, cela peut paraître évident, mais le bâti existant fait partie intégrante de ce contexte.

Ainsi, il nous faut prendre le temps d'analyser l'existant, de soupeser le potentiel de son tout ou de ses parties pour déterminer comment nous pouvons le mettre à profit. Peut-être devra-t-on refaire une enveloppe si elle est insalubre ou inadaptée, mais si la structure ou la fondation ont gardé leur potentiel, pourquoi s'en priver? Retenons que ce qu'on conserve et exploite permet de réduire les émissions de GES et la

perte de milieux naturels qu'entraîne la consommation de nouvelles ressources.

Si nous pouvons valoriser un espace quelconque en en faisant ressortir des caractéristiques que personne n'a su remarquer, si nous en faisons un lieu signifiant, notre créativité n'en sera que plus manifeste, et les raisons que nous aurons de nous satisfaire n'en seront que plus pertinentes. Certaines fois, il est vrai, l'intervention sera discrète, mais son impact environnemental le sera possiblement d'autant. Et c'est très bien, car nous en sommes au jour où il nous faut définir la beauté d'une intervention avec le biais de son impact climatique. Il faut prendre l'habitude de considérer cet élément dans les facteurs de succès d'un projet, au même titre que le respect des échéanciers et des budgets.

a une valeur financière réelle. C'est un actif solide et tangible. Le démolir correspond à jeter son argent par les fenêtres! Les déchets de démolition sont bien plus que ce qu'on envoie au site d'enfouissement. Ils sont le résultat de la destruction de quelque chose qu'on n'a pas su valoriser et dont on se départit en pure perte. En plus, on paye pour s'en débarrasser! Toujours considérer l'existant, vétuste ou non, comme un actif financier permettra-t-il de faire évoluer les mentalités? J'ose le croire.

Pour éviter d'envisager la démolition, l'entretien est bien sûr un prérequis. En effet, il est plus facile de conserver ce qui est bien entretenu que ce qui menace de s'effondrer. Le maintien d'actif et la prévention de la désuétude feront d'ailleurs l'objet d'un dossier d'*Esquisses* en 2023.

Toujours considérer l'existant, vétuste ou non, comme un actif financier permettra-t-il de faire évoluer les mentalités? J'ose le croire.

L'existant, un actif financier

Certains et certaines parmi nous diront que c'est la clientèle qui dicte leurs interventions, qu'une part de cette clientèle aime mieux le paraître que le renaître, que la fibre patrimoniale et la conscience environnementale ne sont pas encore généralisées. Peut-être... Sortons alors de nouveaux arguments: le construit existant

Mais qu'il s'agisse de requalification ou d'entretien, nous, architectes, devons saisir toutes les occasions d'intervenir pour éviter les pertes irréparables qu'engendrent les démolitions. Ce réflexe, nous l'avons pour la plupart quand il est question de patrimoine. Il est temps que nous l'acquérions aussi dans une optique de développement durable. ●

actualités



Projet CHARS (Canadian High Arctic Research Station), Ikaluktutiak, EVOQ Architecture, conjointement avec NFOE
Photo : Alex Fradkin

Alain Fournier, lauréat du prix Ernest-Cormier 2022

L'associé fondateur d'EVOQ Architecture est une autorité en matière d'architecture de projets nordiques.

PAR STÉPHANE DESJARDINS

Diplômé de l'École d'architecture de l'Université McGill en 1975, Alain Fournier fait ses premières armes au cabinet Papineau Gérin-Lajoie (PGL) et y exerce jusqu'en 1982. Chez PGL, il s'ouvre à de nouvelles cultures en travaillant notamment en Arabie saoudite. Il fonde ensuite sa propre firme, qu'il exploite jusqu'en 1996, année où il devient associé fondateur de FGMDA (qui prendra le nom d'EVOQ en 2016).

Sa passion pour l'architecture nordique remonte à son enfance : à 10 ans, il voit un documentaire de l'Office national du film

sur la construction des igloos. À 14 ans, déjà certain de devenir architecte, il préfère fréquenter l'Exposition universelle de 1967 plutôt que d'aller dans un camp scout. À 17 ans, il côtoie de près la culture inuite en travaillant sur un chantier à Iqaluit.

Alain Fournier est aujourd'hui reconnu pour des bâtiments nordiques importants, comme les aérogares de Puvirnituk et de Kuujuaq, la Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique d'Ikaluktutiak, le Centre culturel et atelier de gravure Kenojuak ou la piscine communautaire de Nulavvik.



Alain Fournier
Photo : Louis Babin

Au fil des ans, il a développé une expertise unique dans les constructions qui doivent résister à des conditions climatiques extrêmes tout en reflétant les cultures locales.

Pour lui, l'architecture n'est pas une fin en soi : «Ce sont des connaissances qu'on met au service des communautés pour lesquelles on travaille, insiste-t-il. Il y a 40 ans, les Inuits n'étaient pas consultés pour les projets d'immeubles sur leur territoire. Aujourd'hui, il s'agit d'un travail de cocréation qui permet de revaloriser un peuple qui a été victime d'un génocide culturel.»

Alain Fournier se dit honoré de recevoir ce prix qui, ultimement, représente un pas de plus vers la reconnaissance de la culture autochtone. «Je remercie toutes les communautés qui m'ont chaleureusement accueilli, dit-il. Ce prix rejillit sur tous les membres de mon équipe.»

Le prix Ernest-Cormier, qui fait partie des Prix du Québec, est la plus haute distinction attribuée à une personne pour sa contribution remarquable aux domaines de l'aménagement du territoire, de l'architecture ou du design québécois. Ses lauréats et lauréates ont été Gérard Beaudet (2021), Vincent Asselin et Malaka Ackaoui (2020), Jean-Claude Poitras (2019), Manon Asselin (2018), Éric Gauthier (2017), la firme Daoust Lestage (2016), Gilles Saucier et André Perrotte (2014). ●

L'Attestation Stationnement écoresponsable pour vous distinguer auprès de vos clients.

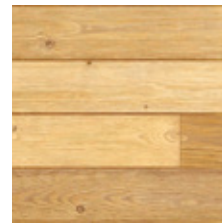
VISITEZ

stationnementecoresponsable.com

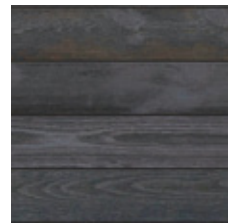




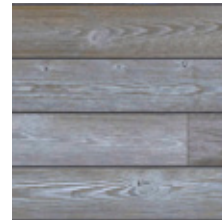
UFP
EDGE®



NATURAL



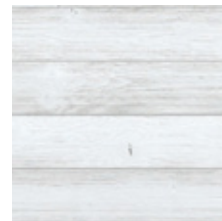
TIMBER RIDGE



BIG SKY



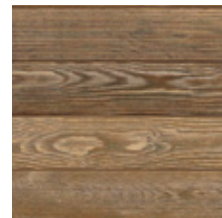
WOOD SMOKE



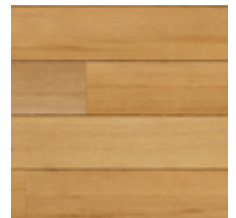
GLACIER



LOST TRAIL



BACK COUNTRY



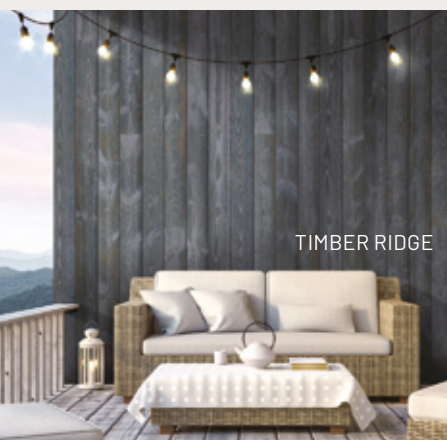
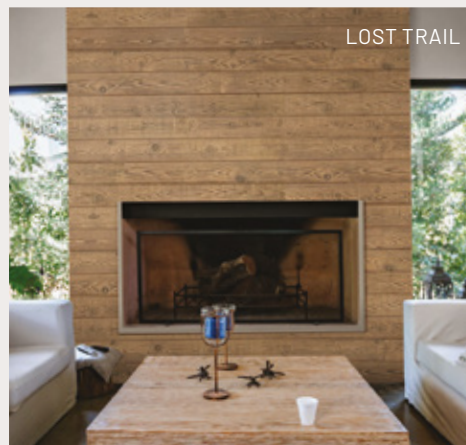
VG HEMLOCK
NATURAL*

GAMME DE REVÊTEMENT DE BOIS MODIFIÉ THERMIQUEMENT

Revêtement intérieur ou extérieur

CARACTÉRISTIQUES

- Traitement naturel combinant chaleur et vapeur sans utilisation de produits chimiques
- Moins sujet aux changements thermiques saisonniers (expansion/contraction) pour une meilleure stabilité
- Exige peu d'entretien et résiste à la moisissure et aux insectes
- Pour une utilisation intérieure ou extérieure, en fini bois naturel ou peint
- Installation simple tant à l'horizontale qu'à la verticale



Largeurs de 1x6 et 1x8 po • Épaisseur de 11/16 po
Longueurs de 8, 10, 12, 14 et 16 pi Bordures et fascia assortis disponibles

Distribué par:

 **UFP CANADA, INC.**
A UFP INDUSTRIES COMPANY

Contactez-nous au:
edgecanada@ufpi.com
450-246-3829
UFPcanada.com

© UFP Canada, Inc. Tous droits réservés. UFP-Edge est une marque de commerce déposée de UFP Industries, Inc.

110, montée Guay Saint-Bernard-de-Lacolle
Québec J0J1V0

14341 10/22



Photo : cosmosimage.com

Prix d'excellence en architecture Abolition des catégories

Afin de permettre l'admissibilité d'un plus grand nombre de projets aux Prix d'excellence en architecture, le comité des prix de l'OAQ a décidé d'abolir les catégories dans lesquelles les récompenses étaient jusqu'ici décernées.

Dorénavant, les candidatures seront évaluées dans leur ensemble, en fonction de critères qui reflètent la vision en transition socioécologique dont l'OAQ s'est doté (voir page 12).

Ces nouvelles modalités visent notamment à favoriser la mise en candidature de projets plus modestes ou plus difficiles à catégoriser. Le jury aura ainsi la latitude de souligner l'exemplarité de réalisations conçues par les membres de l'OAQ peu importe le lieu d'intervention, l'usage, l'échelle, la complexité ou les ressources mobilisées.

Le jury pourra déterminer autant de finalistes qu'il le souhaite et décerner un maximum de 12 prix. La désignation d'un Grand Prix d'excellence demeurera à sa discrétion. Le Prix du public, attribué en fonction d'un vote populaire, est pour sa part maintenu. Les candidatures peuvent être déposées dans l'Espace membre jusqu'au 30 janvier 2023, à midi.

✂ Pour obtenir plus de détails, consultez les Règles de participation et de fonctionnement des Prix d'excellence en architecture 2023, à oaq.com/ordre/prix.

Vos coordonnées d'emploi sont-elles à jour?

L'OAQ vous rappelle de vérifier que vos coordonnées d'emploi sont à jour dans l'Espace membre, en particulier celles concernant votre domicile professionnel.

Les renseignements associés à votre domicile professionnel ont une incidence sur :

- les coordonnées qui s'affichent dans le répertoire public du site de l'OAQ;
- la région dans laquelle vous pouvez voter lors des élections de l'Ordre.

Si vous occupez plus d'un emploi, votre domicile professionnel doit correspondre au lieu de travail où vous exercez le plus souvent. Notez qu'en contexte de télétravail, votre domicile professionnel demeure l'adresse de votre employeur.

Pour indiquer votre domicile professionnel, rendez-vous dans l'Espace membre, à la section Coordonnées et emplois. Cliquez sur Modifier ou sur Ajouter un emploi, effectuez la mise à jour des coordonnées s'il y a lieu et cochez la case « Sélectionner cette adresse comme domicile professionnel ».

Statut d'assurance

Pour bénéficier d'une couverture d'assurance responsabilité professionnelle adéquate, pensez à mettre à jour vos coordonnées d'emploi chaque fois que vous quittez un emploi ou que vous en commencez un nouveau, qu'il s'agisse de votre domicile professionnel ou non.

✂ Si vous éprouvez des difficultés ou si vous avez des questions, adressez-vous à aidealapratiq@oaq.com.

Systèmes de revêtements de sol industriels de MAPEI

Durables, fonctionnels et rapides à installer

Pour les établissements de soins de santé, l'industrie des aliments et des boissons, les usines de fabrication, les entrepôts, les hangars et bien plus encore



La cotisation suit l'inflation

La cotisation des membres de l'OAQ pour 2023-2024 s'élèvera à 1115 \$ avant taxes (excluant la cotisation spéciale de 45 \$ à Architecture sans frontières Québec). Il s'agit d'une augmentation de 7,7 %, correspondant à l'Indice des prix à la consommation enregistré en mai 2022.

Cette orientation a été soumise aux membres aux fins de consultation avant et pendant l'assemblée générale annuelle du 22 septembre dernier.

Le conseil d'administration (CA) a ensuite adopté le montant de la cotisation annoncée aux membres à sa séance du 13 octobre 2022.

À la suite des résultats des dernières années et de l'évaluation des ressources nécessaires pour permettre à l'Ordre de réaliser sa mission et ses objectifs organisationnels, le CA a adopté des prévisions budgétaires pour 2023-2024 basées sur cette augmentation de la cotisation annuelle.

Autres dossiers traités par le CA
Réunions des 26 août,
22 septembre et 13 octobre 2022

Planification stratégique

Lors de la retraite stratégique du CA les 13 et 14 octobre, la direction générale a présenté l'état d'avancement du plan d'action 2022-2023 ainsi que des projets clés du plan stratégique 2022-2025.

Nomination aux comités de l'Ordre

Le CA a entériné, à sa réunion du 13 octobre, les nominations de cinq architectes pour un mandat de trois ans au sein de différents comités:

- Comité d'inspection professionnelle: Laurent Mercure, à titre de président
- Comité d'admission: Federico Carbaya Raya, à titre de membre
- Comité de révision: Marc Chadillon, à titre de membre
- Comité sur la relève: Laurence St-Jean, à titre de présidente
- Comité de rédaction du magazine *Esquisses*: Nicolas Marier, à titre de membre

Annexe B du Programme de stage

À sa réunion du 13 octobre, le CA a approuvé une mise à jour de l'Annexe B afin de l'arrimer au nouveau *Programme de stage en architecture* (PSA), entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Au cours de l'année 2022, l'Ordre a travaillé à la simplification de l'Annexe B, qui précise les exigences propres au Québec, afin de faciliter l'accomplissement du stage et d'harmoniser les exigences à celles des autres provinces canadiennes.

Assemblée générale annuelle

Lors de l'assemblée générale annuelle du 22 septembre, les états financiers au 31 mars 2022 et les prévisions budgétaires 2023-2024 ont été présentés aux membres. Le CA leur a également transmis le rapport annuel 2021-2022 de l'Ordre.

Enfin, les membres ont approuvé la rémunération de la présidence et des administratrices et administrateurs élus.



Siège social de l'OAQ, Montréal.
Aménagement intérieur: Intégral Jean Beaudoin (2014),
L. McComber - architecture vivante (2019)
Photo: Raphaël Thibodeau

Accord Canada-Europe

À sa réunion du 26 août, le CA a approuvé l'Accord relatif à la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles pour les architectes entre l'Union européenne et le Canada et a autorisé la préparation d'un règlement permettant sa mise en œuvre au Québec.

Rappelons que l'entrée en vigueur de cet accord nécessite l'adoption d'un règlement par le CA, un processus qui implique la collaboration avec les instances gouvernementales concernées, soit le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et l'Office des professions du Québec. Ces dernières sont bien au fait de l'état d'avancement du dossier. À suivre. ●



PRODUIT: MEDIA WALL PAPER

traxone:cue
AN OSRAM BUSINESS

UNE FAÇON INNOVANTE
DE FAIRE ÉVOLUER
VOTRE CONCEPTION
D'ÉCLAIRAGE POUR
VOS AMÉNAGEMENTS

LUMIGROUP
ÉCLAIRAGE PROFESSIONNEL



MONTREAL: 514.270.3552
QUÉBEC: 418.262.0298



L'architecte face à la transition socioécologique

Inauguration d'une vision

Après une vaste démarche de consultation auprès de ses membres, l'OAQ a dévoilé cet automne son énoncé de vision en transition socioécologique.

PAR L'ÉQUIPE DE L'OAQ

« L'architecte joue un rôle catalyseur dans la réalisation d'un cadre bâti pérenne, sobre en ressources et généreux en mieux-être, bénéfique aux communautés et aux écosystèmes. »

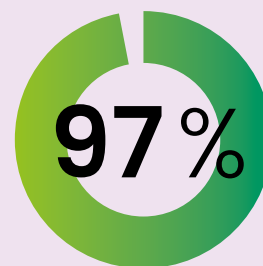
Cet énoncé a été élaboré à la suite d'un sondage en ligne et d'un atelier de discussion, menés à l'hiver 2022, auxquels ont participé environ 700 personnes, soit un échantillon majoritairement composé d'architectes qui comprenait également des stagiaires et des étudiants et étudiantes en architecture. Soumis aux membres lors du colloque que l'Ordre a tenu le 17 mai, le libellé a été adopté par le conseil d'administration en août dernier.

L'Ordre élaborera le plan d'action découlant de cette vision au cours de l'année 2023, avec l'aide d'un groupe de travail. Une mesure s'inscrivant dans cette démarche est toutefois déjà en application. Il s'agit du cours *Milieus de vie durables et résilients*, offert dans l'Espace membre du site de l'OAQ depuis le 30 septembre et obligatoire pour l'ensemble des architectes.

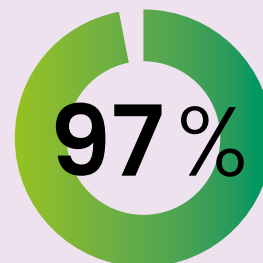
🔗 Le bilan de la démarche peut être téléchargé à oaa.com/transition.

Faits saillants du sondage

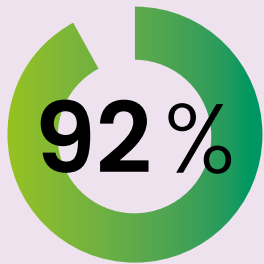
Parmi les personnes sondées (pourcentages calculés sur 443 questionnaires remplis en entier) :



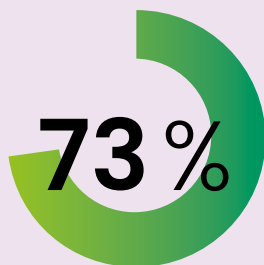
reconnaissent que les activités humaines intensifient et accélèrent les changements climatiques



croient qu'il est urgent d'agir



croient que les architectes ont la responsabilité d'intégrer les principes de durabilité et d'écologie dans leur pratique



croient que les architectes ont un pouvoir d'agir significatif



disent rencontrer de la résistance de la part des autres parties prenantes du bâti (clientèle, entrepreneurs, collègues) quant à l'intégration de pratiques plus durables



insistent pour valoriser des pratiques d'architecture plus durables et écologiques même lorsqu'il y a de la résistance

PRISES DE POSITION

Priorités électorales

Le 22 septembre, en vue de l'élection provinciale du 3 octobre, l'OAQ a interpellé les cinq principales formations politiques en leur présentant ses priorités relativement au cadre bâti. Au nombre de huit, ces priorités se divisent en trois grands thèmes, soit l'exemplarité de l'État en matière de qualité architecturale, la transition socioécologique dans le secteur de la construction et la surveillance des travaux de construction au Québec.

Politique d'habitation

Le 15 août, l'OAQ a déposé un mémoire dans le contexte de la consultation publique de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) sur son projet de politique d'habitation. L'OAQ y salue ce projet, qui touche à plusieurs de ses préoccupations, dont l'abordabilité du logement, l'accessibilité universelle, l'innovation et la lutte contre les changements climatiques. Le document comprend 11 recommandations, notamment le fait d'inciter les municipalités de la CMM à se doter d'une vision ou de principes directeurs en matière de qualité architecturale.

✍ Ces documents peuvent être consultés à oag.com, sous L'Ordre et Prises de position.

ÉVÈNEMENTS

Soirée des grands A

Le président de l'OAQ, Pierre Corriveau, a été invité à prendre la parole lors de la Soirée des grands A, l'événement-bénéfice qu'a tenu Architecture sans frontières Québec le 6 octobre dernier. Il en a profité pour souligner l'expertise qu'a acquise le bras humanitaire de l'Ordre dans plusieurs domaines, soit la récupération et le réemploi des matériaux de construction, l'adaptation des bâtiments aux inondations, la réaction aux crises, notamment la pandémie, et l'aide aux populations vulnérables.

Pierre Corriveau lors de la Soirée des grands A ►
Photo : Architecture sans frontières Québec

Table ronde sur la PNAAT

Le 23 septembre, le président de l'OAQ a participé à une table ronde sur la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT) lors d'un colloque de l'Association des architectes paysagistes du Québec. Les discussions ont notamment porté sur la mise en œuvre de la PNAAT et sur la nécessité d'y définir la notion de paysage.

Journée sur la qualité de l'environnement bâti

Les 24 et 25 août, une délégation de l'OAQ a participé à plusieurs tables rondes lors du premier congrès annuel des partenaires de la Chaire de recherche du Canada en architecture, concours et médiations d'excellence. L'événement, qui avait pour thème les obstacles à la qualité de l'environnement bâti, se tenait à l'École d'architecture de l'Université de Montréal. Devant des participants et participantes de partout au Canada, la directrice des communications et affaires publiques de l'Ordre, Véronique Bourbeau, a prononcé une allocution relatant la démarche de l'OAQ ayant conduit à l'adoption de la PNAAT. Ce congrès s'inscrivait dans le cadre d'un programme scientifique ayant pour objet la qualité du cadre bâti. Échelonné sur cinq ans et coordonné par l'Université de Montréal, il rassemble 14 universités. ●



Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement en France

Un modèle à importer?

En France, les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) rassemblent des expertises complémentaires pour promouvoir les meilleures pratiques en matière de construction verte et d'aménagement durable, entre autres. Une inspiration pour le Québec ?

PAR PHILIPPE COUTURE

En 2018, la Ville de Paris souhaite lancer un programme de rénovation des cours d'école, les cours Oasis, afin de lutter contre les îlots de chaleur. Elle se tourne alors vers l'un des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) d'Île-de-France, qui organise, pour les équipes concernées, un voyage d'études en Belgique à la découverte de cours d'école récemment améliorées. « Les cours belges avaient entre autres été revégétalisés et pourvus d'espaces sportifs, de cachettes, de recoins et d'éléments que les enfants peuvent manipuler et déplacer », raconte Laurence Duffort, directrice du CAUE de Paris, dans un webinaire détaillant le séjour.

Le modèle belge a tellement enthousiasmé les équipes parisiennes qu'il a teinté chacun des projets de cours Oasis en Île-de-France depuis lors. Voilà un bel exemple du rôle que jouent en France les CAUE. Ces organismes publics sont présidés par une personne élue localement et regroupent des professionnels et professionnelles de différents domaines (architecture, urbanisme, aménagement, environnement, énergie, pédagogie, etc.). Ils ont pour rôle de conseiller les maîtres d'ouvrage et de mettre en commun des ressources, voire d'agir à titre d'espace de concertation pour « tous les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain », comme le précise leur énoncé de mission. Ils font en outre la promotion des meilleures pratiques.

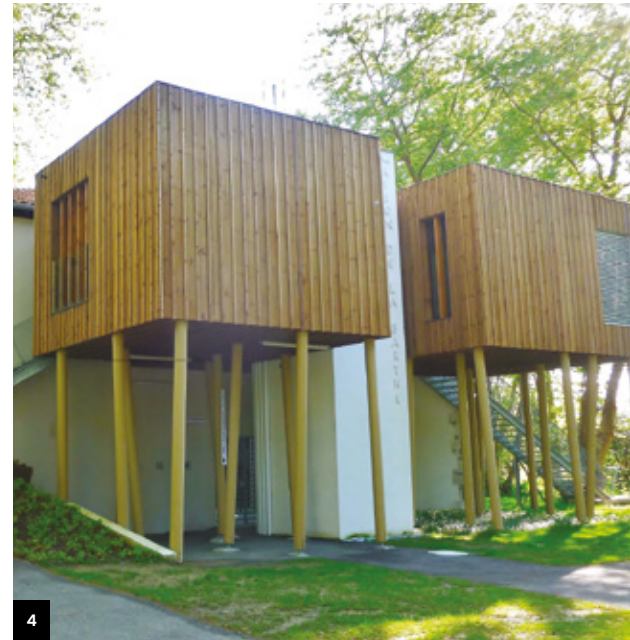
Regroupés sous une fédération nationale (la FNCAUE), les conseils agissent avant tout à l'échelle locale. Ils sont financés majoritairement par des fonds publics, issus d'une taxe d'aménagement perçue par chaque département français et de divers programmes de subventions, selon les projets. Des architectes recourent à leurs services, ainsi que des urbanistes et, plus largement, toute institution, municipalité ou entreprise désireuse de réfléchir aux questions architecturales, urbanistiques ou environnementales avant de se lancer dans un projet de construction, d'aménagement ou de rénovation.

« Ce que ce modèle permet, notamment, c'est une coopération féconde et un vif échange de savoirs entre les disciplines », analyse Claude Marois, géographe et professeur associé au Département de géographie de l'Université de Montréal. « Nous n'avons rien de tel au Québec, poursuit-il, alors que cette concertation devient urgente dans un contexte de changements climatiques. La crise climatique nous rappelle les interactions fondamentales entre les constructions humaines et la nature, et elle rend nécessaire une nouvelle vision globale des choses. On ne peut rien construire en vase clos désormais, il faut tout penser de manière circulaire en réfléchissant à tous les impacts. On a donc plus que jamais besoin de mettre en commun des savoirs, des ressources, des perspectives, des regards, des outils, des données. »

Un équivalent dans nos MRC ?

S'il n'y a pas d'équivalent aux CAUE au Québec, certaines structures similaires existent néanmoins. Le mandat officiel des MRC, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, est surtout d'élaborer des schémas d'aménagement et de développement et de jouer un rôle de chien de garde en faisant respecter normes et règlements ou en délivrant des permis de construction. Dans les faits, les MRC dépassent souvent ce cadre, par exemple en effectuant des inventaires paysagers et patrimoniaux, indique Claude Marois. « Certaines MRC, comme celle de La Vallée-du-Richelieu, ont produit une documentation abondante à l'usage des architectes et des différents porteurs de projets, souligne Claude Marois. Sachant que l'amélioration





de nos processus de sauvegarde et de restauration du patrimoine bâti est un enjeu majeur au Québec, les MRC tentent de jouer un rôle de conseil et de mettre leurs ressources à disposition.»

Claude Marois cite également le travail effectué par les MRC dans le cadre de l'élaboration des nouveaux plans de développement des zones agricoles, qui ont donné lieu à « beaucoup d'interactions avec les agriculteurs, et qui ont permis la mise en œuvre de ressources ayant donné à tous les acteurs une vision plus intégrée de leur région ».

Il s'agit néanmoins de gestes isolés dans certaines MRC, rien qui soit le résultat d'une concertation organisée à l'échelle provinciale. Faut-il pour autant créer une nouvelle structure? Ou devrait-on simplement fournir aux MRC les ressources pour qu'elles puissent

tenir un rôle semblable à celui des CAUE, lequel s'ajouterait à leur mission actuelle? « Je penche pour la deuxième option, dit Claude Marois. Il vaut mieux ne pas multiplier les instances. »

Profiter du contexte politique

Le contexte actuel de réflexion et de débats autour de la nouvelle Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire est en tout cas le moment idéal pour s'interroger sur ce genre de modèle. « Plus que jamais, l'insertion du bâti dans son environnement immédiat doit être envisagée largement, croit Claude Marois. En pensant à toutes les interactions possibles, entre les éléments tangibles et intangibles, les éléments visibles et invisibles, symboliques, matériels, etc. » ●

1. Requalification d'une zone industrielle en une opération mixte comprenant une école, Stains, Atelier WOA
Photo : Camille Gharbi
2. Construction de 142 logements collectifs, Romainville, Agence RVA
Photo : Agence RVA
3. Conception de cinq logements et espaces partagés, Chambéry, Kayak architecture
Photo : Romuald Nicolas
4. Restauration de la ferme Paysan, Dax, Paul Castings
Photo : CAUE40
5. Construction d'un groupe scolaire, école maternelle et primaire, commune de Villepreux, Joly & Loiret Architectes
Photo : Joly & Loiret Architectes

L'usine Canadian Celanese, à Drummondville, vers 1950. Ses activités ont cessé en 2000, et le site a récemment fait l'objet d'une analyse patrimoniale et d'une réflexion en vue d'un éventuel redéveloppement (voir p. 22).

Photo : Société d'histoire de Drummond



Requalification des bâtiments

Transformation durable

« Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. » Cette formule énoncée par le célèbre chimiste Lavoisier il y a plus de deux siècles pourrait bien aujourd'hui s'appliquer au domaine de l'architecture. Alors que les principes de développement durable dictent plus que jamais l'avenir du cadre bâti, le vieux réflexe de tout raser pour reconstruire à neuf fait désormais sourciller. La requalification de bâtiments dont l'usage est devenu obsolète apparaît davantage comme une voie à privilégier. Mais l'approche s'accompagne d'un lot de questions d'ordres technique, esthétique et urbanistique.



Faire du neuf avec du vieux

La requalification des bâtiments désuets gagne en popularité sous l'effet des changements climatiques et d'un intérêt accru envers la préservation du patrimoine. Elle continue toutefois de se heurter à bien des obstacles.

PAR JEAN-FRANÇOIS VENNE

Dans les années 1990, le changement d'usage de l'ancienne usine Dominion Corset, à Québec, représentait déjà un bel exemple de requalification. Le nouvel édifice, nommé La Fabrique, accueille depuis 1993 l'École d'art de l'Université Laval et des bureaux de la Ville de Québec, et a conservé la qualité architecturale de l'ancien.

On ne doit pas confondre la requalification avec la rénovation et la réhabilitation. Ce n'est pas le même exercice. La rénovation est une opération esthétique qui vise à redonner du lustre à un immeuble défraîchi. La réhabilitation consiste à remettre à niveau un lieu ou un bâtiment ou encore à en réaménager une partie (l'intérieur, par exemple) tout en conservant une autre (comme la structure ou la façade).

Pour sa part, la requalification repose sur un changement d'usage. « Il s'agit de trouver une nouvelle utilité ou vocation à un édifice dont le rôle est désuet ou inadapté aux nécessités contemporaines, tout en assurant sa pérennité, son authenticité et sa signification », explique l'architecte François Racine, professeur au Département d'études urbaines et touristiques de l'ESG-UQAM.

Un contexte favorable

La requalification a beau ne pas être automatique, elle sort de l'ombre depuis quelques années, à tel point que la récente Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire la mentionne abondamment. Deux raisons principales expliquent cet engouement.

D'abord, le Québec hérite actuellement de nombreux bâtiments qui ont perdu leur utilité initiale en raison de changements sociaux (ex.: églises) ou économiques (ex.: anciennes usines). Certains sont patrimoniaux, ce qui oblige à réfléchir à leur préservation et à leur trouver de nouveaux usages. En effet, le souci pour le patrimoine gagne en importance depuis quelques années, notamment en raison de pressions publiques.

Puis, la crise climatique explique ensuite l'intérêt porté à la requalification. « Démolir un bâtiment, c'est un peu comme jeter un sac de plastique aux poubelles, illustre Gavin Affleck, architecte associé chez Affleck de la Riva. C'est un geste beaucoup plus grave aujourd'hui dans le contexte de lutte contre les changements climatiques. »

En démolissant pour reconstruire, non seulement on produit des déchets dont certains seront enfouis, mais on recommence un autre cycle d'émission de gaz à effet de serre (GES). On le sait, la construction d'un bâtiment génère beaucoup de ces GES, notamment lors de la fabrication et du transport des matériaux. Par conséquent, plus on prolonge l'existence de ce bâtiment, plus on répartit dans le temps l'impact de ces émissions.

« La nouveauté, c'est que les considérations patrimoniales et environnementales ne sont plus examinées de manière isolée, elles se conjuguent dans les réflexions sur l'avenir des bâtiments dont l'usage est désuet », souligne Gavin Affleck. Cela explique, par exemple, qu'on envisage parfois la requalification même pour des édifices dont la valeur patrimoniale est considérée comme moins élevée.

Des obstacles

Pour autant, la requalification n'est pas toujours prise en considération à la place d'une construction neuve. « Si le bâtiment a une valeur patrimoniale reconnue, il doit en règle générale être conservé, rénové, réhabilité ou requalifié, indique Eline Bonnemains, conseillère en aménagement du territoire et urbanisme à Vivre en Ville. Malheureusement, dans des cas où le bâtiment ne présente aucune valeur patrimoniale, une construction neuve sera la plupart du temps envisagée. »

De nombreux obstacles alimentent cette hésitation, notamment la difficulté à trouver un nouvel usage, de même que la complexité et le coût de réalisation de ce type de projet. « Le vieux réflexe consiste à dire que c'est plus simple et moins cher de démolir et que ça ne vaut pas le coup de s'embarquer dans une requalification », déplore Claudine Déom, professeure d'aménagement à l'École d'architecture de l'Université de Montréal.

Elle ajoute qu'une campagne de sensibilisation doit être menée auprès des architectes. « Ce travail a longtemps été moins valorisé que la conception à partir d'une page blanche, mentionne-t-elle. Pourtant, c'est une contribution qui est certes à plus petite échelle, mais qui exige beaucoup de créativité et d'expertise. »

Par ailleurs, les règlements municipaux ou de zonage d'activités compliquent parfois le virage vers un nouvel usage. Les codes de construction, de prévention des incendies ou de résilience aux séismes représentent eux aussi d'immenses



◀ École des métiers de la restauration et du tourisme de Montréal, Montréal, Affleck de la Riva, architectes et Vincent Leclerc + Associés Architectes
Photo : Marc Cramer

Mairie de Saint-Roch-de-l'Achigan,
Saint-Roch-de-l'Achigan, Affleck de la Riva architectes
Photo : Marc Cramer



obstacles à la requalification, tout comme les coûts et le ralentissement entraînés par la décontamination des sols.

Des modèles

Les exemples réussis de requalification commencent malgré tout à s'accumuler et contribuent à rehausser l'attrait de cette approche. Le cabinet Affleck de la Riva a par exemple participé en 2014 à la requalification de l'ancien couvent de Saint-Roch-de-l'Achigan (1881), qui abrite maintenant l'hôtel de ville, et à celle de l'école Victoria (1888) à Montréal en École des métiers de la restauration et du tourisme de Montréal.

François Racine cite par ailleurs le cas de l'ancienne église Saint-Eugène à Montréal. Fermée en 1999, elle a été intégrée en 2006 à un complexe de résidence pour personnes âgées par la firme ABCP. L'église accueille des fonctions communautaires et des services partagés. « En échange de sa requalification, les promoteurs ont obtenu la permission de construire des bâtiments de six étages, plutôt que trois, afin que le projet soit rentable, précise-t-il. Cela montre qu'on peut trouver des voies pour réaliser ces projets quand tout le monde fait preuve d'ouverture. » ●

Requalifier le patrimoine sans le dénaturer

Il n'est pas toujours facile de savoir si on va trop loin dans les changements apportés à un bâtiment patrimonial. Comment requalifier sans dénaturer ?

« Il faut réaliser une étude patrimoniale détaillée afin de comprendre la spécificité du bâtiment, suggère François Racine. Cela aidera à évaluer le degré de transformation possible sans affecter son intégrité et ses qualités volumétriques et spatiales. » (Voir « L'art de laisser des traces », page 22.) Engager la population dans un exercice de codesign peut aussi contribuer, selon lui, à déterminer les services que l'édifice peut rendre à la communauté. (Voir « La quête d'un nouvel usage », page 20.)

David Paradis, urbaniste, directeur, Recherche, formation et accompagnement, à Vivre en Ville, estime qu'on doit privilégier une nouvelle vocation compatible avec les divisions intérieures et avec l'identité générale du bâtiment, pour préserver l'esprit de la construction initiale.

Sa collègue Eline Bonnemains admet que requalifier, c'est toujours dénaturer dans une certaine mesure. « Mais ce n'est pas nécessairement négatif, précise-t-elle. Un changement d'usage amène une vie différente dans le bâtiment et à ses abords directs. C'est une renaissance. »



Ancien couvent des Petites Franciscaines
de Marie devenu la Maison Mère,
Baie-Saint-Paul, Atelier Pierre Thibault
Photo : Donald Lavoie

La quête d'un nouvel usage

Les projets de requalification tardent souvent à se mettre en branle en raison de la difficulté à donner une nouvelle vocation à un édifice ou à un ensemble de bâtiments. Certaines approches peuvent aider à surmonter ce défi.

PAR JEAN-FRANÇOIS VENNE

En 2018, la Société québécoise des infrastructures (SQI) a reçu le mandat de piloter la requalification de l'ancien hôpital Royal Victoria, à Montréal, un complexe de 17 bâtiments construits de 1891 à 1993. Mais lui trouver un nouveau rôle n'est pas une mince affaire.

L'Université McGill a obtenu l'autorisation de créer un pôle de recherche, d'enseignement et d'apprentissage en développement durable et politiques publiques dans une partie du site. « Nous devons toutefois identifier de nouveaux usages pour le reste », précise Sophie Mayes, architecte, directrice générale de la requalification du site Royal Victoria pour la SQI.

La SQI élabore un plan directeur d'aménagement en collaboration avec la Ville de Montréal, l'Université McGill et des ministères québécois. Plusieurs exercices de consultation alimentent ses réflexions. À l'automne 2019, elle a mis sur pied un comité consultatif indépendant et réalisé un forum de discussion avec une centaine de membres d'organismes et d'institutions des milieux de l'aménagement, de l'action communautaire, de la culture, des affaires, de l'environnement et du patrimoine. Elle a tenu plus récemment des séances d'information et d'échange avec des groupes du quartier.

« Puisqu'il s'agit d'un ensemble patrimonial, nous participons aussi à des consultations populaires menées par l'Office de consultation publique de Montréal, ajoute Sophie Mayes. La prochaine vocation devra répondre aux besoins et aux préoccupations des parties prenantes, sans quoi elle n'aura pas d'acceptabilité sociale. »

S'ancrer dans la communauté

L'organisme Écobâtiment croit fermement à l'importance de ces étapes de consultation dans la recherche d'une nouvelle vocation. « Ce ne sont pas toujours de grands débats publics, explique l'architecte Marie-Chantal Croft, responsable architecture, culture et collectivités à Écobâtiment. Parfois, ce sont des rencontres plus ciblées avec des parties prenantes ou des ateliers de cocréation. L'objectif reste de comprendre les besoins de la communauté et de savoir comment cet édifice a été utilisé dans le passé et ce qu'il représente pour les gens. »

Les idées de nouvelles vocations doivent aussi s'articuler avec une analyse de l'état du bâtiment et de ses fonctionnalités. « Parfois, certaines caractéristiques ou des problèmes techniques rendent

impossible l'usage souhaité, ou en décuplent les coûts », prévient Marie-Chantal Croft.

Sa collègue et directrice générale d'Écobâtiment, Léa Méthé, donne en exemple les anciennes églises. « Leurs gros volumes donnent envie de les transformer en lieux culturels, comme des auditoriums, illustre-t-elle, mais une grande partie est souvent construite en bois et donc combustible. Or, les normes d'incendie sont sévères lorsqu'il est question de bâtiments culturels. » Elle estime qu'il faudra adapter les différentes normes, y compris le Code du bâtiment, à la pratique de la requalification.

Redécouvrir l'histoire

L'étude patrimoniale constitue une autre étape majeure en amont des projets. « Elle sert à évaluer la signification patrimoniale, à identifier les composantes architecturales marquantes d'un bâtiment et à connaître son histoire et son contexte », explique Gabriel Laferrière, chargé de projets à Passerelles, une coopérative qui agit dans le milieu de l'aménagement et de la conservation du patrimoine.

Cette étude est cruciale, car le respect de l'ancienne vocation du bâtiment est l'un des aspects les plus importants d'une requalification. Par exemple, on peut parler de bris d'usage lorsqu'un édifice qui a toujours servi la collectivité devient un espace privé inaccessible.

« Les promoteurs d'un projet et les architectes pourront s'appuyer sur cette étude pour développer une stratégie d'intervention qui tient compte des besoins du projet, des normes et de la valeur patrimoniale du bâtiment », affirme Gabriel Laferrière.

Étape par étape

La difficulté d'imaginer de nouveaux usages peut ralentir la requalification d'un bâtiment. L'ancienne bibliothèque Saint-Sulpice, construite en 1914 en plein cœur du Quartier latin, à Montréal, a ainsi été laissée à l'abandon pendant 17 ans avant que le ministère de la Culture et des Communications du Québec annonce, en juin 2022, son intention d'en faire la Maison de la chanson et de la musique du Québec.

Le pavillon E de l'ancien hôpital
Royal Victoria, Montréal
Photo : Helena Vallès Escolà

« Plutôt que d'attendre de trouver le projet parfait pour amorcer une requalification, mieux vaut expérimenter de nouvelles vocations. » — Francis Durocher

L'occupation transitoire peut éviter ce piège. « Plutôt que d'attendre de trouver le projet parfait pour amorcer une requalification, mieux vaut expérimenter de nouvelles vocations », souligne Francis Durocher, architecte, directeur des projets d'Entremise, un organisme d'économie sociale qui conçoit, met en œuvre et gère des projets immobiliers collectifs.

Cette approche ne consiste pas seulement à utiliser un bâtiment le temps qu'un projet de requalification surgisse. Elle sert de plus en plus à imaginer ce projet et à le mettre à l'épreuve jusqu'à ce qu'on définisse une version qui pourra devenir pérenne.

Francis Durocher cite l'exemple de la Maison Mère, à Baie-Saint-Paul, l'ancien couvent des Petites Franciscaines de Marie. On y trouve désormais des OBNL, un musée, des petits commerces, un espace de travail collaboratif et une auberge de

jeunesse. « Ce projet-là s'est développé petit à petit, avec l'appui de la communauté, en testant des usages et en se donnant la possibilité de commettre des erreurs », précise-t-il.

En juin dernier, le gouvernement du Québec a annoncé un investissement de 30 M\$ pour y installer un Espace bleu. On y aménagera une salle d'exposition permanente sur les personnalités qui ont marqué la région, une autre salle qui accueillera des expositions itinérantes, une salle de médiation et une aire de restauration.

« Habituellement, conclut Francis Durocher, on laisse un bâtiment vide, on tente de trouver un projet, puis l'on se met à la recherche de financement, ce qui se révèle ardu avec un ensemble aussi gros que celui-là [17 000 m²] ou que l'ancien hôpital Royal Victoria. L'occupation transitoire permet d'éviter cet écueil. » ●





▲
Maquette du redéveloppement de
l'ancienne brasserie Molson, Montréal,
Sid Lee Architecture en collaboration
avec STGM Architecture
Photo : Bolide

Patrimoine industriel

L'art de laisser des traces

Au Québec, de nombreux anciens sites industriels pourraient bénéficier d'une requalification. Toutefois, mener un tel exercice en tenant compte de leur intérêt patrimonial exige des connaissances historiques et en aménagement.

PAR BENOÎTE LABROSSE ET STEVE PROULX

L'ancienne brasserie Molson – établie depuis 1786 au centre est de l'île de Montréal – est entrée dans un processus de requalification depuis que l'entreprise a déménagé sa production à Longueuil, en 2021.

Le consortium qui a acquis le site de six millions de pieds carrés, composé du Groupe Sélection*, de Montoni et du Fonds

immobilier de solidarité FTQ, a l'ambition d'en faire un quartier à usage mixte qui intégrera jusqu'à 6000 logements (incluant des logements sociaux), des bureaux, des espaces commerciaux et des places publiques.

La première phase du projet, lancée au printemps 2022, s'attaquera à la plus ancienne portion du site, l'îlot des

Voltigeurs, qui rassemble l'essentiel des bâtiments ayant un intérêt patrimonial, dont « 75 % (...) seront conservés ou transformés », assurent les promoteurs.

Bien des regards sont donc tournés vers ce projet qui, en raison de son envergure, pourrait faire école en matière de requalification de notre patrimoine industriel.

Une valeur patrimoniale à reconnaître

Trouver une nouvelle vocation à un bâtiment industriel inutilisé, c'est souvent devoir réfléchir à la préservation d'un legs qui est encore moins reconnu que l'est, par exemple, le patrimoine religieux. Même si un projet d'inventaire a été réalisé au début de la décennie 2010 par l'Association québécoise pour le patrimoine industriel, et bien qu'on note une plus grande sensibilité qu'avant à l'égard du patrimoine industriel, la valorisation de nos anciennes manufactures et autres silos à grains se heurte notamment à des contraintes comme la contamination des sols ou un emplacement excentré ou périphérique.

Or, certains de ces bâtiments conçus pour une industrie disparue ou délocalisée demeurent des témoins précieux du passé d'une ville, de l'histoire d'une communauté.

Ainsi, le patrimoine industriel comporte notamment un important volet immatériel, souligne Christophe-Hubert Joncas, urbaniste à l'Enclume, une coopérative de travail qui accompagne les communautés dans la mise en valeur de leur territoire. L'Enclume a entre autres réfléchi, vers 2020, au potentiel de requalification du site de l'ancienne usine Canadian Celanese, à Drummondville. « Des savoir-faire et des innovations de portée locale à internationale ont été développés dans ces lieux, rappelle-t-il. Ceux-ci peuvent aussi être associés aux luttes ouvrières et aux mouvements sociaux. »

Viser la cohérence

Plusieurs variables entrent en jeu dans le choix d'une nouvelle vocation – nombre de bâtiments, année de construction, taux de contamination des sols, capacités du milieu, etc., mais, en fin de compte, c'est

l'espace qui doit dicter le nouvel usage et non l'inverse. Trouver une vocation servant de trait d'union entre le passé et le présent semble être la voie à suivre.

Dans le cas de l'usine Celanese, l'équipe de l'Enclume a épluché les documents d'archives de la Société d'histoire de Drummond et de la municipalité. « Nous voulions comprendre la logique d'organisation du site et son évolution ainsi que l'histoire et les fonctions des bâtiments », raconte Christophe-Hubert Joncas.

Inaugurée en 1927, la Canadian Celanese produisait des fibres artificielles à une époque où cela représentait une grande nouveauté. Selon l'urbaniste, le site gagnerait à renouer avec la technologie de pointe. « Étant donné sa taille et le nombre de terrains contaminés, ce site pourrait constituer un superbe endroit pour expérimenter de nouvelles techniques de phytodécontamination, ce qui respecterait sa vocation traditionnelle d'innovation, en plus de l'embellir et de l'assainir. »

Préserver l'esprit du lieu

Il demeure que requalifier un ancien site industriel nécessite de « saisir l'esprit du lieu afin de le conserver et d'arriver à l'intégrer aux lignes directrices du nouveau projet », résume Luce Lafontaine, architecte, experte en patrimoine et consultante pour le consortium qui assure le réaménagement du site de l'ancienne brasserie Molson. « Il s'agit de laisser un cumul de traces qui maintient la compréhension de l'ancienne vocation. »

Parmi les éléments qui seront préservés sur le site Molson, il y aura non seulement l'horloge, l'enseigne, la cheminée et des bureaux administratifs, mais aussi des matériaux – pierre grise sur la rue Notre-Dame et brique rouge sur les façades



▲
Vues du site de l'ancienne
usine Canadian Celanese,
Drummondville
Photos : L'Enclume



côté fleuve. Sans oublier les vestiges archéologiques qui seront mis au jour durant les travaux, car « toutes sortes d'objets participent à la définition du caractère industriel d'un site », relève Martin Leblanc, associé principal de Sid Lee Architecture, qui agit comme conseiller architectural dans ce projet.

« Le site de Molson est déjà une icône. Notre travail est de nous assurer [que ce caractère] demeure », conclut-il. ●

* Au moment d'aller sous presse, mi-novembre 2022, Groupe Sélection venait de se placer sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies.

Erratum : dans une version antérieure, nous avons omis de mentionner la collaboration de STGM Architecture dans le projet Molson.

Plan d'élévation du redéveloppement de l'ancienne brasserie Molson,
Montréal, Sid Lee Architecture en collaboration avec STGM Architecture
Illustration : Sid Lee Architecture



Siège social de Gusto au Pier 70,
San Francisco, Marcy Wong Donn
Logan Architects
Photos : Joanne Parent



Le quartier Dogpatch à San Francisco

Occuper l'histoire

Qualifié de laboratoire de design urbain, le quartier Dogpatch de San Francisco transforme des espaces historiques en milieux de travail et de vie hyperbranchés.

PAR STÉPHANE DESJARDINS

Le quartier Dogpatch, zone emblématique de la révolution industrielle américaine située au cœur du secteur historique de San Francisco, comprend une dizaine de pâtés de maisons comptant une centaine de cottages en bois de style victorien et édouardien ainsi que nombre d'immeubles industriels, commerciaux et institutionnels bâtis entre 1870 et 1930.

Dogpatch, c'est un peu le croisement entre les shops Angus et Griffintown, à Montréal. Reconnu par l'État comme quartier historique d'importance (*significant historic district*), le quartier a autrefois été le plus industrialisé de la Californie. En 1854, la première usine californienne de poudre à canon y était construite. Manufactures de cordages et de textiles, raffinerie de sucre, usines de locomotives et de machinerie lourde y ont plus tard prospéré à la faveur des deux guerres mondiales.

Le déclin, la renaissance

Dogpatch a été peuplé majoritairement par des personnes réfugiées du Dust Bowl des années 1940 et par la communauté afro-américaine venue s'y installer après la Deuxième Guerre mondiale. Il a ensuite connu un lent déclin après le départ massif des cols bleus vers la banlieue, rendu possible par la démocratisation de l'automobile à partir des années 1950.

De 1965 à 1980, le secteur a aussi subi un exode industriel majeur, au point où les autorités ont envisagé à l'époque de tout raser pour faire place à un nouveau complexe industriel. Mais, depuis les années 1990, architectes et autorités publiques ont reconnu la valeur architecturale et sociale des immeubles patrimoniaux des lieux.

En 2018, la Ville de San Francisco a adopté le Central Waterfront/Dogpatch Public Realm Plan, qui encadre le réaménagement du quartier, tant pour les services que pour l'habitation et les espaces publics. Les autorités prévoient que sa population passera de plus de 3000 personnes, en 2020, à 8000 en 2030. Et le nombre d'unités résidentielles bondira de 1500 à 4500 pendant la même période.

Aujourd'hui, les promoteurs s'y arrachent les vieilles usines et les anciens magasins pour les transformer en bureaux destinés aux jeunes pousses du secteur des technologies. Galeries d'art, restos, microbrasseries, cafés et boutiques se multiplient dans ce qui est maintenant considéré comme le secteur le plus *cool* en ville.

Requalification réussie

Joanne Parent, architecte associée chez Menkès Shooner Dagenais LeTourneux architectes, a récemment visité Dogpatch. «De nombreux immeubles sont des exemples parfaitement réussis de requalification, souligne-t-elle. La qualité de la reconversion de ces espaces, parfois immenses, est exceptionnelle.»

Elle a notamment visité d'anciennes usines de la Bethlehem Steel sur le Pier 70, qui logent Astranis, un opérateur et fabricant de satellites de communication géostationnaires, et Gusto, une plateforme en ligne de gestion des ressources humaines.

Les bureaux de ces deux entreprises totalisent plusieurs dizaines de milliers de pieds carrés compris dans des volumes surdimensionnés, remplis de vestiges industriels, comme des ponts roulants, des escaliers à vis en métal ouvragé et des

poutres en H où on a laissé un soupçon de la peinture d'origine. La lumière naturelle inonde les lieux, où les plantes poussent avec vigueur.

«J'y ai vu des salles de conférence aménagées dans des cubes qui semblaient flotter dans les airs, de nombreux espaces interactifs, des mezzanines installées sur de spectaculaires structures en métal, souligne Joanne Parent. La volumétrie, la récupération des matériaux d'origine et des artefacts [industriels] créent des décors exceptionnels pour des bâtiments publics. Je constate que nous avons beaucoup de difficulté à faire la même chose [au Québec], à cause des exigences de notre Code du bâtiment.»

Look industriel préservé

Joanne Parent ajoute que le quartier regorge d'immeubles ayant des revêtements de brique ou de métal, ou des fenêtres à petits carreaux typiques d'une

zone industrielle ancienne. «C'est de la requalification pour vrai, dit-elle. On a refait l'enveloppe au prix de grands efforts pour conserver l'histoire du bâtiment et magnifier sa vocation première, tout en refaisant l'ingénierie pour l'adapter à de nouveaux usages. L'électromécanique est d'ailleurs exposée, ce qui ajoute au design, proche du style loft.»

Le quartier Dogpatch se distingue aussi parce qu'il est habité par des gens qui ont colonisé les lofts aménagés dans les anciens entrepôts ou les cottages rénovés à grands frais, dans le respect du design d'origine. Touristes, travailleurs et travailleuses, résidentes et résidents se côtoient ainsi dans un environnement victorien semi-industriel: «Au lieu de tout démolir, on a requalifié des immeubles abandonnés à leur sort. Il faut célébrer de tels projets», conclut Joanne Parent. ●



France

Enseigner la réhabilitation

En France, la sensibilité écologique grandissante se fait sentir jusque dans les écoles d'architecture. Ces dernières modifient progressivement leur cursus afin d'y intégrer des concepts de réhabilitation, mais pas assez vite au goût de la relève, selon un article du site Le Moniteur paru cet automne.

PAR STÉPHANE DESJARDINS

Le reportage fait état des jeunes, qui, à la sortie des écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), ont l'impression que leur formation, portant essentiellement sur le neuf, n'a pas suffisamment insisté sur la réhabilitation et la requalification.

L'intervention sur l'existant représente cependant un enjeu majeur au sein des ENSA puisque ce principe est inscrit dans la Stratégie nationale pour l'architecture, adoptée en 2015 par le ministère de la Culture, qui chapeaute ces écoles.

Au niveau mastère (maîtrise), les 20 ENSA proposent toutes des parcours d'études portant sur cet aspect, tandis qu'au niveau licence (l'équivalent du baccalauréat ici), l'offre de cours existerait dans au moins la moitié des établissements.

Ainsi, à Nantes, l'ENSA offre un parcours de maîtrise intégrant ces notions, qui attire deux fois plus de candidatures que le nombre de places disponibles. Un professeur y a d'ailleurs repris la méthode de dessin en rouge et noir qu'utilisait l'architecte Robert de Cotte au 17^e siècle : sur les plans, on indique en noir les murs existants et en rouge ceux à construire. L'ENSA de Clermont-Ferrand, de son côté, propose à ses étudiants et étudiantes la restauration progressive de bâtiments à Thiers sous forme de microchantiers.

De telles activités de formation sont bienvenues dans un contexte où la relève cherche à s'investir auprès de cabinets ayant des pratiques innovantes : ceux qui consultent la communauté, qui ont recours à des matériaux plus durables ou au réemploi, qui conçoivent des espaces en tenant compte de l'histoire et de l'usage du lieu, etc.

Or, il resterait des efforts à fournir, notamment en ce qui a trait à la formation sur l'existant sans valeur patrimoniale, un segment du bâti auquel il faut aussi s'intéresser dans l'optique d'éviter la démolition et la construction neuve. ●

Source : Marion David, « Réhabilitation : l'impérieuse rénovation pédagogique des écoles d'architecture », Le Moniteur, 7 octobre 2022

L'expérience urbaine repensée

Désertés pendant la pandémie, les centres-villes ont été durement frappés par l'adoption rapide et généralisée du télétravail. Si les activités reprennent, il semble néanmoins que les usages des édifices et des espaces publics soient appelés à s'adapter à la nouvelle réalité du travail « flexible ». Comment ?

PAR PAOLA DUCHAINE

À Montréal, les secteurs centraux se raniment depuis le relâchement des mesures sanitaires: un sondage de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM), mené en septembre 2022, annonce le retour de 81 % du personnel de bureau au moins un jour par semaine, contre 47 % il y a un an. Mais la vulnérabilité du centre-ville reste visible: les locaux pour bureaux affichent des taux élevés d'inoccupation. Selon la cinquième édition du rapport *L'état du centre-ville de Montréal* de l'Institut de développement urbain du Québec et de Montréal centre-ville, le cœur de la métropole québécoise comptait près de 40 millions de pieds carrés d'espaces offerts au deuxième trimestre de 2022, un nombre qui demeure plus important qu'avant la pandémie.

Quel rôle peuvent jouer les architectes afin de redonner vie aux cœurs urbains? Pour Daniel Pearl, architecte, associé et cofondateur de L'ŒUF Architectes et professeur titulaire à l'École d'architecture de l'Université de Montréal, nos centres-villes sont en crise. « C'est une occasion de réinventer ces espaces urbains de manière radicale, affirme-t-il. On ne peut plus se satisfaire d'une seule fonctionnalité, qui active l'espace pendant quelques heures de pointe. Il faut rechercher des synergies plus localisées. »

« Le partage des espaces publics, le double ou triple emploi des environnements, les connexions entre chacun des usages sont fondamentaux pour créer des milieux de vie plus vivants, poursuit-il. Et ce design régénératif peut s'appliquer aux centres urbains de toutes les tailles. » Des projets de revitalisation s'inscrivent déjà dans cet esprit. En voici trois.



◀ Siège social de Fondation, Montréal, Chevalier Morales
Illustration : Chevalier Morales

Bureaux de BLH Architectes, Trois-Rivières, BLH
Architectes
Photos : Jean-Sébastien Désilets



Revitalisation du centre-ville de Trois-Rivières

Le centre-ville de Trois-Rivières, qui fait l'objet d'un vaste plan de revitalisation économique et culturelle déployé par la Ville et ses partenaires, incarne bien les transformations à l'œuvre dans les espaces urbains québécois.

Parmi les initiatives, un programme de subventions pour l'aménagement de bureaux au centre-ville, lancé en 2022, a permis à BLH Architectes d'acquiescer un édifice situé rue Royale, au cœur de la capitale mauricienne. « La transformation radicale des bureaux s'achève, commente Jonathan Boucher, architecte, associé du bureau trifluvien. Nous avons conçu des espaces de travail collaboratifs modulables, adaptés à nos besoins, offrant un grand confort visuel, acoustique et thermique. » L'équipe bénéficie en outre de l'expérience urbaine de la rue des Forges, piétonnisée chaque été depuis 2020 et agrémentée d'un marquage au sol signé Atelier Silex, d'un parcours de découverte original et d'expositions temporaires.

Siège social de Fondation,
Montréal, Chevalier Morales
Illustration : Chevalier Morales

Siège social de Fondation : créer des synergies à l'échelle du bâtiment

Devant le succès du télétravail depuis mars 2020, la direction de Fondation – le fonds d'investissement de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), dont la mission est de soutenir l'économie équitable et verte en participant au financement d'entreprises québécoises innovantes – a choisi d'accompagner le retour en mode hybride en revitalisant son siège social, situé sur le boulevard De Maisonneuve Est, tout près du pont Jacques-Cartier.

La firme Chevalier Morales a conçu le projet, encore en cours de réalisation. Pour Stephan Chevalier, architecte, associé principal, l'objectif était d'offrir des espaces de vie attractifs et conviviaux qui soutiennent les nouveaux modèles de travail et répondent aux besoins spécifiques des différentes équipes. « Nous



passons de volumes intérieurs très réduits, accessibles par un seul escalier, à de vastes espaces collaboratifs confortables, complètement revus dans leur programmation, desservis par quatre escaliers, explique l'architecte. Ainsi, les occasions de rencontre et les modes de collaboration sont multipliés. »

Le projet favorise également les synergies avec les partenaires d'affaires de Fondation, qui pourront s'installer dans les nouveaux locaux et utiliser les mêmes outils collectifs. « Sans cloisons, le concept

prévoit notamment le recours massif aux technologies de communication pour nourrir la collaboration entre les entreprises », précise Stephan Chevalier. Une terrasse sur le toit enrichit également l'expérience vécue dans les lieux.

Bien entendu, les architectes ont recherché l'abondance de lumière naturelle en plus d'optimiser le confort thermique et la qualité de l'air. Cette approche intégrée nécessite des modifications majeures de l'enveloppe du bâtiment, de la toiture, des ouvertures et des systèmes mécaniques. →

Sid Lee Biosquare, Montréal, Sid Lee Architecture
Photo : David Boyer



La Place Ville Marie, un laboratoire

Mis en œuvre depuis 2017 et baptisé Projet Nouveau Centre, le plan de revitalisation de l'emblématique quartier des affaires montréalais est ambitieux. L'investisseur immobilier Ivanhoé Cambridge a confié à la firme Sid Lee Architecture le développement du nouveau concept de campus d'affaires à Place Ville Marie (PVM), qui fonctionne en synergie avec la Galerie PVM et l'Esplanade PVM.

Commentant la transformation de l'Esplanade PVM, réalisée entre 2017 et 2021 en association avec Menkès Shooner Dagenais LeTourneux Architectes, Jean Pelland, architecte, associé principal chez Sid Lee Architecture, explique sa démarche: « Nous avons commencé par nous interroger sur l'usage des espaces publics, qui étaient encore peu activés. Le centre-ville, avec ses fonctions urbaines encore surspécialisées, démontrait une certaine vulnérabilité dans sa capacité à absorber le changement. Il s'agissait de créer un lieu de rassemblement à échelle humaine, catalyseur de l'activité sociale du centre-ville. Après l'expérience de la pandémie, les usagers se sont réapproprié l'Esplanade, suscitant une nouvelle dynamique urbaine. »

Cette recherche a abouti à une véritable métamorphose, opérée grâce à trois éléments: la nouvelle configuration du lien au réseau souterrain, l'escalier monumental qui relie PVM à l'avenue McGill College et le remarquable pavillon de verre, qui ouvre un dialogue entre l'intérieur et l'extérieur.

Située sous le pavillon, une aire de restauration innovante, où règnent végétation et lumière naturelle, anime également l'environnement urbain.

L'Esplanade PVM célèbre la créativité et la collaboration: en témoignent l'exposition extérieure du Musée d'art contemporain de Montréal (MAC), organisée en 2021 lors de la relocalisation temporaire du MAC, et l'Anneau, installation artistique majeure signée CCxA (anciennement Claude Cormier + Associés), qui sublime l'Esplanade et affirme sa vocation culturelle.

Ancrant leur présence au centre-ville, l'agence créative Sid Lee et Sid Lee Architecture ont installé en 2021 leur siège social dans le basilaire de la tour cruciforme de PVM. Comme le dit son nom, Biosquare, le nouvel espace emprunte à l'univers du vivant, avec la lumière, la végétation et les matériaux naturels, ainsi qu'à l'idée du square, de la place publique, en écho à l'Esplanade PVM.

Tel un microcosme inscrit dans le prolongement de l'environnement urbain, Sid Lee Biosquare favorise la circulation des idées: « La fluidité entre les espaces, pensée autour d'une grande structure de grille aérienne offrant une zone ouverte, magnifie les moments de travail et d'échange », résume Jean Pelland.

Une réponse pleine de vie pour renverser la dévitalisation. ●



◀ L'Esplanade PVM, Montréal, Sid Lee Architecture
en association avec Menkès Shooner Dagenais LeTourneux Architectes
Photo : David Boyer



▲
Monastère des Augustines,
Québec, ABCP architecture
Photo : Stéphane Groleau

Le défi de la mise aux normes

Un bâtiment qui change de vocation doit être mis aux normes, et cela passe souvent par une demande de mesures différentes à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Voici quelques pistes pour obtenir le feu vert.

PAR VALÉRIE LEVÉE

En 2015, le Monastère des Augustines, à Québec, n'a pas seulement fait peau neuve. En plus de restaurer l'enveloppe du bâtiment, on a modifié la vocation de son aile la plus ancienne, qui date du 17^e siècle, pour l'ouvrir au public. ABCP architecture avait le mandat de la transformer pour y loger des services d'hôtellerie et de restauration ainsi que des espaces muséaux, et de la relier par un hall d'accueil au bâtiment plus récent, où résident encore les sœurs.

Classé site patrimonial par le ministère de la Culture et des Communications et situé dans l'arrondissement historique du Vieux-Québec, le Monastère ne pouvait pas être défiguré. Mais ses nombreuses boiseries apparentes ne permettaient pas d'atteindre le degré de résistance au feu exigé par le Code de construction. Par ailleurs, l'absence d'ascenseur et de système de ventilation contrevenait aux normes en matière d'accessibilité et de salubrité.

Pour corriger des non-conformités, une équipe de conception peut généralement se prévaloir de la partie 10 du Code qui porte sur les bâtiments existants, mais il arrive que les directives de cette partie ne soient pas réalisables et qu'il faille proposer à la Régie du bâtiment des mesures différentes permettant d'atteindre les objectifs du Code. C'est ainsi que, pour mettre le Monastère aux normes, ABCP a déposé pas moins de 28 demandes de mesures différentes à la RBQ. →

Remédier aux non-conformités

De façon générale, un bâtiment doit être mis aux normes s'il change d'usage ou si le nombre de personnes qu'il accueille augmente. Stephan Langevin, architecte associé principal chez STGM, donne l'exemple du Manège militaire Voltigeurs de Québec. Initialement réservé aux militaires et gravement endommagé par un incendie en 2008, le bâtiment a été restauré, agrandi et réhabilité en salle multifonctionnelle avec une augmentation de la capacité d'accueil.

Les non-conformités concernent souvent la sécurité incendie, la résistance de la structure, l'accessibilité universelle et les équipements mécaniques de ventilation. Les déceler demande un exercice minutieux. L'architecte Marc-André Massé est chef d'expertise – Code, normes et sécurité incendie chez Technorm. Il suggère de commencer par examiner la structure du bâtiment et d'affiner progressivement l'analyse en vérifiant la compartimentation des espaces relativement à la propagation d'un incendie, les moyens d'évacuation, les finitions des murs et des planchers, les équipements sanitaires et l'accessibilité universelle. « On a une filiale, Codex, qui analyse ces aspects, mais pour les bureaux qui n'ont pas les ressources à l'interne, il est préférable de consulter des spécialistes », recommande Stephan Langevin.



Manège militaire Voltigeurs de Québec, Québec,
A49/DFS/STGM architectes en consortium
Photo : Stéphane Groleau

Dany Blackburn, architecte associé chez ABCP architecture qui a agi comme chargé de projet et surveillant de chantier au Monastère des Augustines, énumère quelques-unes des 28 mesures présentées lors de ce projet. Dans le couloir du troisième étage, le platelage de bois aurait dû être recouvert de gypse comme le prescrit le Code, mais les architectes ont proposé d'insérer le gypse sous le platelage pour laisser le bois apparent. À l'entrée de ce couloir, une cloison vitrée munie de gicleurs fait office de porte pare-fumée. Des signalisations attirent l'attention sur la faible hauteur des portes des chambres. Une voûte du sous-sol a aussi été renforcée, et des ascenseurs ont été installés.

« La mise aux normes électrique et mécanique exige le passage de conduits, et il faut parfois user de stratagèmes et de créativité pour ne pas altérer le bâtiment », commente Stephan Langevin. « Au Monastère, on ne pouvait pas passer les gaines de ventilation dans les plafonds des chambres. On a donc monté la mécanique dans les combles et on a fait passer les conduits dans les murs des chambres du quatrième étage pour atteindre les chambres du troisième étage », décrit Dany Blackburn.

Pour une demande réussie

Pour faciliter le développement des solutions et l'acceptation des demandes, Marc-André Massé préconise de rencontrer la RBQ dès le début du projet pour en présenter la vision et discuter des solutions envisageables. Cela évite aux architectes de partir sur de fausses pistes, et la RBQ, ainsi prévenue de la nature du projet, est alors plus encline à valider certaines propositions.

La demande doit décrire de façon précise les non-conformités, expliquer pourquoi il n'est pas possible d'appliquer les prescriptions du Code et comment les mesures différentes proposées permettent d'atteindre un niveau de sécurité conforme au Code.

Il faut compter six mois pour recevoir la réponse de la RBQ. Or, pendant ce temps, le projet continue. « L'équipe de projet va présumer que la demande sera acceptée, mais c'est une gestion de risques », prévient Marc-André Massé. En effet, la RBQ peut demander de renforcer la sécurité, voire refuser la proposition et exiger de modifier les plans et devis. C'est pourquoi il est recommandé d'entamer la démarche le plus tôt possible. ●



Manège militaire Voltigeurs de Québec, Québec,
A49/DFS/STGM architectes en consortium
Photo : Stéphane Groleau



▲
Requalification de la Tour de Montréal,
Provencher_Roy
Photo : Stéphane Brügger

Projets inspirants

Réinvestir l'espace

Une fois réalisés, certains projets de requalification québécois ont suscité une forte adhésion de la part du public. En voici trois.

PAR STÉPHANE DESJARDINS



Montréal

La tour du Stade olympique (Tour de Montréal)

L'intérieur de la tour du Stade olympique de Montréal est resté inoccupé durant deux décennies. Promis à des plateaux sportifs, ces espaces sis dans un volume triangulaire inhabituel se sont vu conférer une nouvelle vocation en 2018: accueillir les équipes du service à la clientèle d'AccèsD, les services en ligne du Mouvement Desjardins.

L'intérieur de l'ouvrage imaginé par Roger Taillibert a été complètement transformé par la firme Provencher_Roy. « Il fallait inonder les lieux de lumière naturelle pour offrir un environnement attrayant pour les travailleurs », se souvient Mélissa Bélanger, architecte associée, qui a participé au projet. Remplacement des bandeaux extérieurs en métal par des murs rideaux, parois vitrées à haut rendement énergétique, mise en valeur des courbes bétonnées de la tour, installation de systèmes de chauffage-climatisation adaptés à ces espaces surdimensionnés, aménagement d'aires ouvertes: ce chantier hors normes comportait des travaux de grande envergure. « Nous avons respecté le langage architectural d'origine, mais transformé les lieux pour un usage nouveau », conclut Mélissa Bélanger. →

◀ Requalification de la Tour de Montréal, Provencher_Roy
Photo : Stéphane Brügger



Fromagerie du Presbytère, Warwick, BGA architectes
Photos : Pierre Vaillancourt



Warwick Fromagerie du Presbytère

Transformer une église en salle d'affinage pour une fromagerie représente un projet somme toute... singulier! La Ferme Louis d'or avait initialement converti le presbytère en fromagerie, puis agrandi celle-ci plusieurs fois de 2007 à 2014. En 2015, l'entreprise mandate BGA architectes pour transformer l'église du village en salle d'affinage tout en préservant une part du lieu de culte. Il a fallu corriger une différence de plus d'un mètre entre le plancher de la nef et celui du reste de l'église, notamment afin de permettre à un robot de se retourner et de laver les meules de fromage. Les architectes ont mis en valeur les impressionnantes solives et aménagé une salle de dégustation en hauteur, directement sous le toit. « En lieu et place de l'autel, nous avons conçu un lieu de culte de 50 places, surplombé de colombages massifs, et construit des toilettes non genrées au sous-sol, explique André Bourassa, architecte fondateur de BGA. Pour la conception de la salle d'affinage, il a fallu respecter les normes antisismiques, car les meules, disposées en hauteur, pèsent très lourd. Nous avons dû composer avec des rénovations effectuées dans les années 1960 avec des matériaux comme du préfini. Nous n'étions donc pas dans le registre des vieilles feuilles d'or... » Les fins de semaine d'été et d'automne, jusqu'à 6000 personnes pique-niquent sur place et visitent la fromagerie. Un peu comme autrefois, la nouvelle vocation des lieux permet de recréer le caractère rassembleur du parvis de l'église.



Musée Boréal, Trois-Rivières,
Régis Côté et associés
Photo : Stéphane Bourgeois

Trois-Rivières Musée Boréal

La transformation en musée de l'ancienne usine de filtration d'eau d'une papetière de la Canadian International Paper Company, aujourd'hui disparue, s'est traduite par une appropriation spontanée de la population de Trois-Rivières. Le bâtiment patrimonial, dangereux et abandonné depuis des décennies, représentait un excellent témoin de l'industrialisation du début du siècle dernier. Mais aménager un musée dans un édifice rempli de machinerie et de pompes, et construire une passerelle vers une prise d'eau en plein Saint-Maurice relevait de l'exploit. La firme d'architectes Régis Côté et associés avait comme mandat la mise en valeur de ce site exceptionnel qui est situé sur la rive du Saint-Maurice et dont le chantier s'est étiré de 2009 à 2011. « Il a fallu ravalier les fondations et les façades de brique, les voûtes en sous-sol, installer un système de chauffage et de climatisation de qualité muséale, des sanitaires, des accès pour personnes à mobilité réduite, un service de restauration et des contrôles d'ambiance dans un immeuble abandonné, plus que centenaire. Nous avons aménagé une terrasse en porte-à-faux sur la rivière, accessible par le musée, en tenant compte des contraintes de sécurité. C'était un projet d'une grande complexité », raconte Louis R. Carrier, architecte, chargé de projets de la firme. ●



Six cas courants d'infractions non judiciaires

Toutes les infractions commises par les architectes n'aboutissent pas devant le conseil de discipline. Dans de nombreux cas, à la suite de son enquête, la syndique peut décider de ne pas porter plainte et d'appliquer d'autres mesures.

PAR LE BUREAU DE LA SYNDIQUE

Certaines infractions faisant l'objet d'une enquête du bureau de la syndique sont traitées par des mesures non judiciaires plutôt que d'entraîner une plainte au conseil de discipline. La syndique peut prendre cette décision si elle considère que trois critères sont remplis:

- L'infraction ne compromet pas la confiance du public envers les membres de l'OAQ;
- Il n'y a pas de facteur aggravant;
- Il n'y a pas de récidive.

Les architectes ont tout de même intérêt à connaître le type d'infraction en cause pour s'éviter des ennuis. Voici les plus fréquentes, répertoriées ces dernières années.

1

Menacer un entrepreneur.

Exemple de situation: Pendant la surveillance d'un chantier, une architecte éprouve des difficultés avec un entrepreneur, qui refuse de revenir sur place pour effectuer une tâche. Exaspérée, elle le menace de refuser des travaux déjà acceptés.

Pourquoi est-ce une faute? Bien que les rapports humains sur un chantier puissent parfois être tendus, il importe que l'architecte s'acquitte de ses devoirs professionnels avec intégrité et objectivité (Code de déontologie¹, article 14). Le professionnalisme est de mise en toutes circonstances, et toute menace, même sous-entendue, n'est pas acceptable. De plus, dans ce cas-ci, retirer des approbations aurait eu pour effet de retarder le projet, ce qui aurait nui à l'intérêt du client.

Intervention du bureau de la syndique:

- Communiquer avec l'entrepreneur afin de confirmer que la collaboration de l'architecte s'est améliorée à la suite du rappel de ses obligations.

1. Le Code de déontologie des architectes est accessible sur le site legisquebec.gouv.qc.ca.

Photo: Adobe Stock



Abonnement au magazine *Esquisses* pour les non-membres de l'OAQ

30 \$ pour 4 numéros par année

Bon de commande: oaq.com/magazine-esquisses/abonnement

aide à la pratique

2 L'architecte limite sa responsabilité civile en requérant de sa cliente une renonciation à ses droits et recours en cas de faute professionnelle.

Exemple de situation : Lors de négociations avec sa cliente, l'architecte accepte de réduire ses honoraires, mais envoie sa facture avec la note suivante: « Cette facture est réduite, mais vous renoncez à toute poursuite contre nous pour quelque motif que ce soit. »

Pourquoi est-ce une faute ? Mettre ce genre de note sur une facture va à l'encontre du Code de déontologie (article 17). En effet, ce dernier interdit à l'architecte de se soustraire à sa responsabilité civile et de demander à quiconque de renoncer à ses recours contre lui en cas de faute professionnelle. De plus, ce type de note enlève toute valeur au travail de l'architecte à titre de professionnel. Où est l'intérêt pour la cliente de recourir à ses services s'il réfute toute responsabilité quant à son travail ?

Interventions du bureau de la syndique :

- Obtenir de la part de l'architecte le retrait de la note sur la facture et l'engagement de ne plus recommencer.
- Aviser l'architecte qu'il doit informer sa cliente quant au service de conciliation offert par l'OAQ dans les cas de différends au sujet d'un compte d'honoraires. Ces services sont décrits sur le site de l'OAQ, à la section Protection du public.

3 Donner les codes d'accès de sa signature numérique à sa collaboratrice.

Exemple de situation : Le bureau de la syndique est informé qu'un architecte a divulgué à sa collaboratrice le mot de passe et les questions de sécurité reliés à sa signature numérique.

Pourquoi est-ce une faute ? La signature numérique permet de confirmer l'identité et la désignation professionnelle des architectes au moment où ils ou elles apposent leur signature dans le cadre de leur profession. La signature numérique permet de prouver que le ou la signataire est en règle et a le droit d'exercer au Québec, en plus d'assurer l'intégrité des documents signés et d'en prévenir la falsification. Il est donc primordial que les architectes s'assurent de protéger les accès à leurs signatures numériques.

En divulguant à sa collaboratrice les informations permettant d'utiliser sa signature numérique, l'architecte a commis une faute déontologique, soit de ne pas prendre les mesures raisonnables pour empêcher l'utilisation par une personne autre que lui (article 24 du Code de déontologie).

Interventions du bureau de la syndique :

- Obtenir de l'architecte qu'il s'engage à se servir de sa signature numérique selon les conditions d'utilisation de celle-ci et conformément au Code de déontologie, à défaut de quoi une nouvelle enquête sera ouverte le concernant.
- Exiger de l'architecte la mise en place d'une nouvelle procédure interne expliquant par qui et comment les documents doivent être signés et scellés. Cette nouvelle procédure devait inclure un rappel de l'obligation qu'a l'architecte de ne divulguer aucune information concernant son mot de passe ou toute autre information relative à l'authentification de son identité par sa signature numérique. →



inter•lux

POUR LA CRÉATION D'ESPACES
MODERNES OÙ L'ÉCLAIRAGE PARTICIPE
À L'ARCHITECTURE



LUMIGROUP 
ÉCLAIRAGE ARCHITECTURAL

MONTRÉAL: 514.270.3552
QUÉBEC: 418.262.0298

4 Omettre de respecter le budget et de fournir les explications nécessaires à la compréhension et à l'appréciation des services professionnels rendus.

Exemple de situation : Un couple disposant d'un budget de 300 000 \$ mandate un architecte pour concevoir un chalet de 1500 pi². Après plusieurs mois d'échanges sur des ébauches, l'architecte émet une première évaluation des coûts de construction d'une somme de 560 000 \$. Pourtant, quelques mois auparavant, le couple avait soulevé des inquiétudes quant aux dépassements de coûts, et l'architecte leur avait alors dit de ne pas s'en inquiéter.

Comme son évaluation est mal reçue, l'architecte tente de revoir les coûts à la baisse. Il modifie quelques éléments et présente une seconde évaluation s'élevant à 450 000 \$, mais qui n'inclut pas les armoires de cuisine. Le couple décide donc de mettre un terme au projet puisque l'architecte n'a pas su respecter leur budget. De plus, l'architecte a continué de travailler sur le projet sans fournir à ses clients les explications nécessaires à la compréhension et à l'appréciation de ses services professionnels.

Pourquoi est-ce une faute ? En aucun temps, l'architecte n'aurait dû laisser miroiter au couple que son budget était suffisant sans en être lui-même raisonnablement certain (Code de déontologie, article 16, alinéa 2). Il est vrai qu'au cours des deux dernières années, les coûts de construction ont beaucoup fluctué, mais il était de la responsabilité de l'architecte d'évaluer le coût des travaux le mieux possible et d'être transparent quant à la faisabilité du projet eu égard au budget disponible.

Interventions du bureau de la syndique :

- Échanger avec l'architecte et les personnes ayant demandé l'enquête afin de comprendre les manquements soulevés et la version de chacune des parties.
- Faire signer à l'architecte une entente par laquelle il reconnaît ses manquements et s'engage à ne plus les répéter. Plus précisément, l'architecte s'engage à ne plus laisser croire à sa future clientèle que les budgets disponibles sont suffisants si tel n'est pas le cas. Il s'engage également à assurer un suivi constant du budget de construction au fil de l'évolution du projet. Cet engagement est conservé au dossier du bureau de la syndique. En cas de récidive, le non-respect de l'entente sera considéré comme un facteur aggravant dans une nouvelle enquête visant l'architecte.

5 Une firme d'architectes fait des représentations fausses, trompeuses ou incomplètes relativement à ses réalisations.

Exemple de situation : Dans la section « Réalisations » de son site Internet, une firme d'architectes exhibe une multitude de projets. Or, après vérification, il appert que ces projets n'ont pas tous été réalisés par cette firme, mais plutôt par des architectes ayant joint ses rangs après la fin des projets en question.

Pourquoi est-ce une faute ? Lorsque le public consulte le site Internet d'une firme d'architectes, il doit y voir une représentation claire et limpide de ses réalisations (articles 15 et 68 du Code de déontologie).

Dans le cas évoqué ci-dessus, bien que les projets passés aient été réalisés par des architectes faisant maintenant partie de la firme, ils sont présentés comme étant des réalisations de la firme, ce qui est faux et, donc, susceptible d'induire le public en erreur.

Pour éviter les malentendus, la firme peut inclure sur son site les CV de ses architectes, qui peuvent présenter des réalisations passées à condition d'indiquer le nom de la firme d'architectes qui en avait le mandat.

Interventions du bureau de la syndique :

- S'assurer que le site Internet de la firme a été modifié en conformité avec les exigences déontologiques.
- Obtenir de l'architecte répondant de la firme une confirmation indiquant que des mesures ont été prises pour que ce genre de manquement ne se reproduise pas.

6 Omettre de détailler suffisamment ses factures et poursuivre sa cliente pour non-paiement.

Exemple de situation : La facture envoyée par une architecte est très sommaire et ne comprend aucun détail quant au temps passé sur le projet. Sa cliente demande d'obtenir le détail, mais l'architecte omet de le lui fournir. Trente jours après l'envoi de sa facture, l'architecte envoie une mise en demeure à sa cliente, la sommant de payer la somme due, à défaut de quoi une demande en justice sera déposée sans autre avis ni délai. Au bout de 60 jours, n'ayant toujours pas été payée, l'architecte dépose une demande aux petites créances contre sa cliente.

Pourquoi est-ce une faute ? L'architecte a l'obligation déontologique de fournir à sa cliente toute l'information nécessaire à la compréhension de sa facture. Le relevé d'honoraires doit être suffisamment explicite pour lui permettre de comprendre l'évolution des services professionnels rendus ainsi que l'état d'avancement du dossier (article 55 du Code de déontologie).

De plus, en cas de mécontentement touchant ses honoraires professionnels, l'architecte se devait de recourir à tous les moyens à sa disposition avant d'entreprendre des procédures judiciaires (article 58 du Code de déontologie). Cela inclut d'informer sa cliente de l'existence du service de conciliation de compte offert par l'OAQ, qui concerne tant les honoraires payés qu'impayés. La demande de conciliation doit être faite par la cliente dans les 120 jours de la réception de la dernière facture (Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des architectes du Québec, article 4). L'architecte ne pouvait donc pas entreprendre de recours judiciaire avant l'expiration de ce délai.

Interventions du bureau de la syndique :

- Communiquer avec l'architecte afin de lui rappeler ses obligations déontologiques quant aux détails de ses factures et son obligation d'informer sa cliente de l'existence des mesures non judiciaires devant être prises en cas de mécontentement, dont le recours au service de conciliation offert par l'Ordre.
- Traiter la demande de conciliation et fournir aux parties les services appropriés afin qu'elles puissent tenter de régler leur différend.
- Demander à l'architecte de suspendre les procédures judiciaires jusqu'à ce que le processus de conciliation, et possiblement d'arbitrage, soit terminé. ●



Photo : Adobe Stock

Comment bien rédiger son CV

Que ce soit pour répondre à une offre d'emploi ou à un appel d'offres de services professionnels, il vous arrive certainement, comme architecte, de devoir préparer un CV. Comment en présenter un qui sera à l'image de votre expérience tout en respectant le Code de déontologie ? Voici quelques repères.

PAR L'ÉQUIPE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE DE L'OAQ

L'objectif d'un CV est de broser un portrait de votre expérience et de vous mettre en valeur.

Le principal défi dans sa rédaction est de synthétiser votre parcours et vos diverses expériences en vous assurant de communiquer une information exacte et précise. Il faut éviter le piège de synthétiser au point de rendre l'information incomplète et d'induire le lecteur ou la lectrice en erreur quant à votre réel statut et aux réalisations dont vous vous attribuez le mérite.

En effet, manquer de précision ou omettre certains renseignements va à

l'encontre du Code de déontologie, qui mentionne que l'architecte ne peut faire de représentation « fausse », « trompeuse » ou « incomplète », que ce soit dans un CV, un profil en ligne de type LinkedIn, un portfolio ou un site Internet (articles 15 et 68). De plus, la Loi sur les architectes encadre l'utilisation du titre d'architecte, dont la mention dans un CV ou ailleurs doit se faire de manière conforme.

Afin de respecter ces principes, votre CV devrait inclure certains renseignements de base afin de présenter une image juste de votre parcours. Bien qu'aucun de ces renseignements ne soit considéré comme

obligatoire dans un CV, leur inclusion doit respecter certains critères.

- **Coordonnées**

Vos nom, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel.

- **Titre(s) actuel(s)**

Par exemple: architecte, architecte associé ou architecte associée, stagiaire en architecture, MBA, PMP, CVS, VMA, MIRAC, FIRAC, etc. Bien entendu, tout titre que vous vous attribuez doit correspondre à votre appartenance réelle à l'organisme qui le contrôle. →

Extraits du Code de déontologie

Article 15. L'architecte ne peut, par quelque moyen que ce soit, ni pour quelque fin que ce soit, faire une représentation fausse, trompeuse ou incomplète, notamment quant aux éléments suivants :

1° son niveau de compétence ou l'efficacité de ses services ou, le cas échéant, le niveau de compétence ou l'efficacité des services des personnes qui exercent leurs activités au sein de la même société que lui;

2° les bureaux qu'il déclare tenir et les adresses du siège et des établissements de la société dans laquelle il exerce sa profession;

3° les réalisations dont il s'attribue le mérite; il doit notamment, lorsqu'un projet est réalisé en consortium ou lorsqu'il a participé à un projet alors qu'il exerçait sa profession au sein d'une société, préciser son rôle et sa participation dans le projet et divulguer le nom des autres architectes ou sociétés d'architectes impliqués.

Article 68. L'architecte ne peut faire ou permettre que soit faite, par quelque moyen que ce soit, de la publicité fausse, trompeuse ou susceptible d'induire en erreur ou d'aller à l'encontre de l'honneur ou de la dignité de la profession.

Extrait de la Loi sur les architectes

Article 14. Nul ne peut, s'il n'est architecte :

1° exercer une activité professionnelle visée au premier alinéa de l'article 16;

2° prendre le titre d'architecte;

3° utiliser quelque titre, désignation ou abréviation susceptible de laisser croire que l'exercice de la profession d'architecte lui est permis ou s'annoncer comme tel;

4° agir comme architecte ou de manière à donner lieu de croire qu'il est autorisé à agir comme tel.

(...)



Photo : Adobe Stock

• Année de votre inscription au tableau de l'Ordre

• Nombre d'années d'expérience dans le domaine de l'architecture

Ce nombre peut être égal ou non au nombre d'années accumulées à titre d'architecte. En effet, l'Ordre considère que l'expérience de travail acquise en architecture est pertinente à compter de l'obtention du diplôme de maîtrise en architecture. (Voir à ce sujet l'article « Mise à jour sur le calcul de l'expérience en architecture », *Esquisses*, vol. 33, n° 3, automne 2022, p. 12.)

• Formation

Pour chaque programme, mentionnez l'établissement d'enseignement, le diplôme obtenu et l'année d'obtention du diplôme. Le cas échéant, précisez si un programme est en cours ou n'a pas été terminé.

• Parcours professionnel

Pour chaque emploi, mentionnez votre rôle ou votre statut. Lorsque vous décrivez vos expériences de travail, vous devez distinguer les années où vous étiez stagiaire en architecture de celles où vous étiez architecte, conformément à l'article 14 de la Loi sur les architectes. Si votre statut a changé au cours d'un même emploi, vous devez aussi faire cette distinction.

• Principales réalisations

La description de chaque réalisation doit être exacte et complète. Elle doit préciser le nom du client ou de la cliente, le nom du projet, le lieu et l'année de réalisation. Une description de mandat telle que « École ABC » ne serait pas suffisamment précise, car il pourrait aussi bien s'agir d'une nouvelle construction que du réaménagement d'un local. Décrivez l'intervention. Par exemple : « rénovation des blocs sanitaires », « construction d'un nouveau gymnase », « réfection partielle de l'enveloppe », etc.

Pour chaque réalisation présentée, indiquez votre rôle et votre participation. La mention de votre rôle a pour but de préciser vos responsabilités individuelles au sein de l'équipe mandatée, par exemple « chargée de projet », « assistant à la chargée de projet », « membre de l'équipe de production des plans et devis », « rédacteur de devis », « surveillante de chantier ».

Le cas échéant, votre participation doit être associée aux étapes du projet auxquelles vous avez pris part, par exemple « étude de faisabilité », « esquisse », « conception des plans et devis définitifs », « surveillance de chantier ».

De plus, dans certains projets, il se peut que vous ayez tenu le même rôle de la première à la dernière étape. Dans d'autres projets, il se peut que votre rôle ait varié d'une étape à l'autre. Il est important d'apporter ces précisions. Par exemple : dans le projet A, vous pourriez avoir été chargé ou chargée de projet sur l'ensemble du processus et, dans le projet B, avoir agi comme chargé ou chargée de projet à l'étape de la conception des plans et devis et comme surveillant principal ou surveillante principale lors du chantier.

• Nom des autres architectes ou sociétés d'architectes des projets réalisés en consortium

Le cas échéant, les noms des autres firmes et la nature de leur participation doivent obligatoirement figurer dans votre CV.

• Photos

Si vous souhaitez inclure des photos de vos projets dans votre CV, assurez-vous au préalable d'avoir la permission de les utiliser, car elles peuvent faire l'objet de droits d'auteur. Décrivez-les en incluant le nom du projet, le nom du client ou de la cliente et le nom du ou de la photographe. ●

Transfert de risque et nouveaux contrats

En rédigeant leurs contrats, certains donneurs d'ouvrage cherchent à effectuer un transfert de risque important vers les architectes. Cette façon de faire n'est pas nouvelle, mais tend à se répandre dans le marché actuel. Les stratégies employées sont nombreuses. Voici quelques exemples.

PAR MARIE-PIERRE BÉDARD, AVOCATE, DIRECTRICE DU SERVICE DES SINISTRES, DIRECTION DU FONDS D'ASSURANCE

Assumption de la défense dans l'hypothèse de réclamations

La plupart des contrats prévoient un régime d'indemnisation établi en faveur du client ou de la cliente. Les clauses sont variables et peuvent avoir une portée très différente. Une formulation possible pourrait être la suivante:

«Sauf en cas de faute lourde ou de négligence grossière du Client, le Professionnel s'engage à indemniser, défendre et tenir indemne le Client et/ou tous tiers à l'égard de toutes les réclamations, demandes, poursuites, causes d'actions, pertes, amendes (incluant celles pouvant être données en matière de santé et sécurité), de tous les dommages directs ou indirects, pénalités, intérêts, coûts et dépenses (y compris les frais de justice, les honoraires extrajudiciaires et toute portion non remboursée d'un sinistre par l'assureur, incluant sa franchise) découlant de tout défaut, de tout acte et/ou de toute omission du Professionnel, de ses employés et mandataires et/ou de toute personne à l'égard de laquelle il pourrait être responsable, dans le cadre du présent Contrat et du Mandat.»

Cette disposition, bien que tout à fait légale, est particulièrement contraignante pour l'architecte. Elle modifie le régime de responsabilité général, puisque l'obligation d'indemniser le client ou la cliente serait applicable même lorsque le dommage résulte de sa propre faute. De plus, le libellé prévoit que l'architecte doit payer les amendes, les pénalités et les frais de justice, ce qui est spécifiquement exclu de la couverture d'assurance offerte par le fonds.



Photo : Adobe Stock

Reprise des plans et devis

Il est maintenant fréquent que les contrats comportent des dispositions portant sur la reprise des plans et devis de l'architecte en fonction de diverses hypothèses. Une clause à cet effet pourrait ressembler à ceci:

«Le prestataire de services doit, si le donneur d'ouvrage l'exige, sans rémunération additionnelle, modifier ou reprendre son travail, lorsque l'une ou l'autre des situations suivantes se présente:
a) si dans la plus basse soumission conforme, le coût des Travaux pour la spécialité dont elle a la responsabilité dépasse le Budget Convenu correspondant agréé par les parties [...]»

Il s'agit d'un excellent exemple de clause qui pourrait être considérée comme abusive, car elle ne comporte aucune balise. Théoriquement, le client ou la cliente pourrait exiger que l'architecte reprenne des plans et devis de façon indéfinie jusqu'à l'atteinte d'une soumission conforme au budget convenu. Il est impossible de déterminer quelle sera la réponse du marché en regard d'un processus d'appel d'offres. La profitabilité d'un contrat pourrait s'en trouver touchée de manière importante. →

Avant de signer
un contrat,
prenez le temps
de bien lire et
de comprendre
les clauses qui
le composent.

Pénalités

Une autre catégorie de clauses à surveiller concerne les pénalités. La prudence est donc de mise en présence d'une formulation de ce type:

« Échéancier
Respect

Le prestataire de services s'engage à exécuter sa prestation de Services selon l'échéancier du Projet et à tenir le donneur d'ouvrage informé, en temps opportun, de tout retard ou manquement à cet égard afin de lui permettre de remédier aux conséquences d'un tel retard.

Pénalité

Si le Projet ne respecte pas la date ultime prévue à l'échéancier pour la fin des Travaux et si ce non-respect est attribuable à un quelconque manquement de sa part, le prestataire de services doit payer au donneur d'ouvrage une pénalité de CINQ DIXIÈMES POUR CENT (0,5 %) de la valeur du Contrat par jour ouvrable de retard, sans préjudice au droit du donneur d'ouvrage d'exercer tout autre droit qu'il peut avoir. »

Cette disposition crée un régime de sanction particulièrement contraignant. L'obligation d'acquitter la pénalité est mise en œuvre par un simple manquement. Or, il n'est pas acquis qu'un manquement soit assimilable à une faute civile. Un tribunal pourrait donc considérer qu'il réfère à tout événement susceptible de présenter une incidence sur le calendrier des travaux, qu'il s'agisse d'une faute ou non. Cette nuance est importante puisque seule la faute civile permet l'application de la police d'assurance du fonds. Cette dernière exclut le paiement d'une pénalité puisqu'il ne s'agit pas d'un dommage compensatoire.

Dans ce contexte, avant de signer un contrat, prenez le temps de bien lire et de comprendre les clauses qui le composent. En cas d'hésitation, communiquez avec la direction du fonds d'assurance! ●

PRENEZ VOUS AUSSI LE VIRAGE DE L'ARCHITECTURE CIRCULAIRE!

ENVIE À RÉDUIRE LES DÉCHETS ISSUS
DES CHANTIERS DE VOS CLIENTS?

OU ENCORE D'INTÉGRER DES COMPOSANTES
RÉCUPÉRÉS DANS VOS PROJETS?

Depuis quelques années, ASFQ développe son programme d'économie circulaire des matériaux de la construction et dispose déjà depuis 2020 d'un magasin de matériaux. En 2022, l'organisme ouvrira un plus grand centre de récupération et de revente de composantes du bâtiments à Montréal, pour contribuer à la transition écologique tout en soutenant le financement de sa mission sociale.

Contribuer vous aussi à la sauvegarde et la réutilisation des matériaux !
Visitez le site d'ASFQ et prenez contact pour en savoir plus.
asf-quebec.org / info@asf-quebec.org



ARCHITECTURE
SANS FRONTIÈRES
QUÉBEC



parcours

Dominique Dumont, directrice,
planification stratégique et
développement, Gestion
immobilière, Université
Concordia
Photo : Antoine Léger



Incubateur des sciences
appliquées, Montréal,
MSDL Architectes et NFOE
Photo : Université Concordia

Pratique en institution

Repenser le campus

Forte d'une formation multidisciplinaire alliant architecture, urbanisme et design, Dominique Dumont a fait de l'architecture urbaine son domaine de prédilection. Aujourd'hui, elle planifie le développement de quartiers universitaires au sein de la métropole.

PAR MARIE-FRANCE BUJOLD

Lorsque Dominique Dumont termine ses études, en 1995, les cabinets d'architecture au Québec traversent une crise; il y a très peu de place pour les recrues. Elle choisit donc de faire ses stages obligatoires en partie à l'étranger. Inscrite au tableau de l'OAQ en 2002, elle se dirige d'abord vers la pratique privée, mais son attrait pour les grandes organisations publiques la pousse rapidement à accepter un emploi en planification des installations à l'Université Concordia. Elle est aujourd'hui directrice de la planification stratégique et du développement au sein du

même établissement, où elle se consacre surtout à l'élaboration du plan directeur des deux campus.

Variété de projets

À l'époque où Dominique Dumont entre en poste à l'Université, de grands projets sont en chantier, entre autres les bâtiments abritant le Centre de génomique structurale et fonctionnelle, l'Incubateur des →

Centre de génomique structurale et fonctionnelle, Montréal,
Marosi Troy Architectes et Jodoin Lamarre Pratte architectes
Photo : Université Concordia





◀ Centre PERFORM, Montréal,
Saia Barbarese Topouzanov architectes
Photo : Université Concordia

« Aujourd’hui, un des défis qu’on rencontre, c’est de décarboner les campus. Et c’est tout un casse-tête! »

– Dominique Dumont

sciences appliquées et le Centre PERFORM, consacré à l’étude de l’activité physique et de la nutrition. Durant la même période, l’établissement acquiert aussi quelques propriétés, dont une partie du Faubourg Sainte-Catherine, pour en transformer certains espaces en salles de classe.

« Dans les dernières années, mon emploi consistait à suivre l’évolution des projets, de la préparation des plans et devis jusqu’à la mise en chantier, où un gestionnaire prenait le relais, explique-t-elle. Au fil du temps, j’ai entre autres conçu des propositions d’aménagement, réalisé des études de faisabilité, préparé des documents d’appel d’offres public, suivi la phase de design de certains projets, présenté des demandes de financement et même mené des études de vérification diligente. »

En plus de l’équipe de 10 personnes qu’elle dirige, dont 6 architectes, Dominique Dumont est en relation avec de nombreuses personnes-ressources. « Je collabore avec des arpenteurs, des urbanistes, je fais des consultations avec la Ville, parfois j’ai même recours à des avocats. Je consulte aussi la direction des départements et les professeurs. Et je travaille évidemment de concert avec les firmes d’architecture dont nous retenons les services. Bref, mon emploi est loin de ceux qu’on trouve du côté de la pratique privée, mais c’est passionnant de participer à l’élaboration de projets en partenariat avec des gens qui ont des expertises variées et d’avoir des mandats aussi diversifiés. »

Entre histoire et innovation

Au-delà des défis particuliers de chaque chantier, la situation géographique des

deux campus de l’Université Concordia ajoute une touche de complexité, puisqu’ils se trouvent dans des secteurs d’intérêt, denses et déjà développés, l’un au centre-ville et l’autre dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce. « Les deux campus, qui sont composés de 80 immeubles, sont ancrés dans la ville depuis longtemps, explique Dominique Dumont. Il importe donc de concevoir les projets en fonction des besoins, tout en valorisant l’histoire des lieux et en réfléchissant à leur place dans la ville ainsi qu’à leur valeur patrimoniale, car beaucoup d’immeubles appartenant à l’Université sont intercalés entre d’autres propriétés. On a donc un impact sur la façon dont la ville se développe. »

Dominique Dumont perçoit aussi chaque mandat comme une occasion de promouvoir les valeurs de l’établissement tout en repensant les façons de faire. « L’Université valorise l’innovation et vise les meilleurs standards en ce qui a trait au développement durable, à l’accessibilité, à l’inclusion et à l’efficacité énergétique, poursuit-elle. Aujourd’hui, un des défis qu’on rencontre, c’est de décarboner les campus. Et c’est tout un casse-tête! Par exemple, si une toiture est à refaire, il faut se demander si on peut faire un toit vert. Chaque projet doit donc être à la fine pointe. »

Un secteur de niche

Bien que seulement 17 % des membres de l’OAA pratiquent dans le secteur public, Dominique Dumont est d’avis que leur contribution est indispensable. « En architecture, on a l’impression qu’il n’y a que les cabinets comme débouchés, mais il y a beaucoup de niches en marge de la pratique privée. Ça prend des architectes pour gérer les projets, car ils ont une vision d’ensemble, une connaissance de la profession et une ouverture aux interactions multidisciplinaires, ce qui est essentiel pour mener à terme d’aussi gros projets. »

Dominique Dumont souhaiterait que davantage d’architectes se joignent à des organisations publiques. « Ce sont des emplois stimulants où il y a de gros investissements en jeu et où on a en plus la chance d’avoir un impact direct sur les orientations architecturales de la ville. » ●

Blanche Lemco van Ginkel (1923-2022)

Celle qui a sauvé le Vieux-Montréal

L'architecte, urbaniste et professeure Blanche Lemco van Ginkel, à qui l'on doit l'exploit d'avoir sauvé le Vieux-Montréal de la démolition, est décédée le 20 octobre 2022 à l'âge de 98 ans. Retour sur un parcours exceptionnel.

PAR STÉPHANE DESJARDINS

Blanche Lemco naît à Londres en 1923, de parents entrepreneurs qui possèdent une petite usine de textile. Elle immigré à Montréal à l'âge de 13 ans. Quatre ans plus tard, elle devient l'une des premières femmes admises à l'École d'architecture de l'Université McGill, en 1940. En 1950, elle obtiendra aussi un diplôme d'urbanisme de l'Université Harvard.

En 1947, elle travaille pour l'architecte londonien William Crabtree, puis, l'année suivante, se joint à l'équipe de Le Corbusier. Elle se distingue par le design audacieux des aérateurs et de la garderie sur le toit du projet emblématique de l'Unité d'habitation de Marseille (ou Cité radieuse).

En 1951, Blanche Lemco s'installe à Philadelphie, où elle pratique et enseigne son art, notamment à l'Université de Pennsylvanie. Elle enseignera aussi à Harvard (de 1958 à 1971), à l'Université de Montréal (de 1961 à 1967) et à l'Université McGill (de 1971 à 1977) avant de déménager dans la Ville Reine, où elle sera nommée doyenne de l'École d'architecture de l'Université de Toronto, une première en Amérique du Nord pour une femme.

À l'avant-garde

Blanche Lemco van Ginkel est une véritable précurseur: elle compte parmi les premières femmes architectes au Québec, elle est aussi la première à être intronisée fellow de l'Institut royal d'architecture du Canada, la première présidente de l'Association of Collegiate Schools of Architecture, la première élue au conseil de l'Institut canadien des urbanistes, la première architecte élue au sein de l'Académie royale des arts du Canada...

Parallèlement à sa carrière universitaire, elle lance à Montréal, avec son mari, H. P. Daniel van Ginkel (1920-2009), le cabinet d'architecture et d'urbanisme Van Ginkel Associates, reconnu pour son design résolument moderniste et son approche humaine de la planification urbaine. Après un intermède à Winnipeg à la fin des années 1960, la firme revient à Montréal, pour s'installer définitivement à Toronto en 1977.

En 1963, Blanche Lemco van Ginkel travaille au plan maître préliminaire de l'Exposition universelle de 1967, à Montréal. Dans la même période, elle lutte contre le développement du flanc sud du mont Royal et s'intéresse aux enjeux de circulation urbaine, plusieurs décennies avant que ces questions fassent l'actualité. En tant qu'urbaniste, elle est soucieuse d'humaniser les villes en priorisant les piétons. Elle remporte d'ailleurs en 1962 la médaille Massey pour la conception de passerelles piétonnes dans le parc Bowring, à St. John's (Terre-Neuve), dont elle signe aussi le plan.

Le Vieux-Montréal: un legs

Sa plus grande contribution sociale demeure toutefois sa lutte, menée conjointement avec son mari, contre le projet qui visait à raser une grande partie du Vieux-Montréal (y compris le marché Bonsecours) pour y aménager l'autoroute Ville-Marie, au début des années 1960. Elle propose plutôt des voies rapides souterraines. «Elle a eu la lucidité de voir de graves problèmes et d'aller sur la place publique pour défendre une position audacieuse et visionnaire,

commente Dinu Bumbaru, directeur des politiques à Héritage Montréal. On a donc changé le projet.»

«La lutte de Blanche Lemco pour préserver le Vieux-Montréal a d'ailleurs mené à la création de l'Ordre des urbanistes du Québec: elle voyait l'aménagement urbain comme un sujet d'intérêt public», ajoute-t-il.

Autre facette de sa carrière: durant la Deuxième Guerre mondiale, elle travaille à l'Office national du film. Dans les années 1950 et 1960, elle réalise plusieurs courts métrages sur l'architecture et l'urbanisme (gagnant même un prix à Vienne en 1956) et s'investit dans l'organisation du premier Festival des films du monde. Joseph Hillel fait son portrait dans son film *City Dreamers* (*Rêveuses de villes*) sur les femmes pionnières de notre architecture, sorti en 2018.

«Ce qu'elle a réalisé en architecture et en urbanisme, c'est énorme, commente le réalisateur. Sa lutte pour préserver le Vieux-Montréal, qui fait partie de l'ADN de la ville, c'est unique. Elle a démontré que le patrimoine, c'est aussi de la modernité. Et que nous ne sommes pas nécessairement modernes en ne faisant que du neuf. Aujourd'hui, on démolit constamment notre patrimoine bâti. Il y a 60 ans, elle a agi.» ●



Photo : Studio Cousin



Photo : CCA - Fonds van Ginkel Associates



Isokorb® Rupteurs de Pont Thermique

Isoler les connexions béton-béton, acier-acier et béton-acier

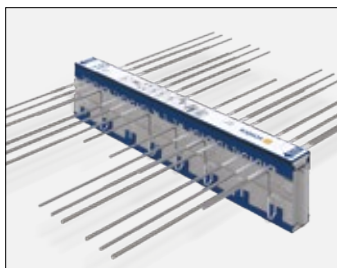
- Empêche la condensation et la moisissure
- Améliorez la valeur R effective de l'enveloppe de votre bâtiment jusqu'à 50 %
- Augmenter la température intérieure du sol en jusqu'à 19°C/34°F adjacent au balcon
- Réduit les pertes de chaleur jusqu'à 90 %
- Répondez aux exigences du code pour une isolation continue avec une efficacité maximale

Les ruptures de pont thermiques Schöck Isokorb® empêchent la condensation et la moisissure, améliorent le confort des occupants et réduisent les pertes de chaleur par balcon isolant, auvent, bord de dalle, connexions d'équipement de parapet et de toit tout en maintenant l'intégrité structurelle des éléments environnants en béton et en acier.

Fier d'offrir Produits approuvés par ICC, UL et Maison Passive.

www.schoeck.com

Pour plus d'informations
contactez le directeur des
ventes de l'Est du Canada
Bruno Champagne
bruno.champagne@schoeck.com
1-514-516-1018



NOUVELLES INSCRIPTIONS

22 juillet 2022

Leduc, Janie
Palmer, Alexandre
Quéré, Nolwenn
Tsai, Kenneth

25 juillet 2022

Aleman, Cynthia Eunice
Artin, Aliona
Brunet, Andrée
Brunet, Gabrielle
Chartray, Camille
Crevier, Simon Pierre
Dallaire, Marianne
DeBlois, Chloé
Dionne, Pascale
Duval, Jérôme
Gagnon, Dominique
Gendron-Fortier, Samuel
Giroux, Vanessa
Hannouche, Christine
Kelly, Laurence
Lapointe-Moreau, François
Ortega Stark, Alejandro Victorino
Perreault, Marc André
Quach, Bao Tram
Quesnel, Jessika
Riopelle, Audrey
Rodrigue, Myriam
Roy, Laurent
Savoie-Saumure, Amélie
Udo, Alexandre
Wang, Wang

26 juillet 2022

Beauchemin, Audrey
Blank Saint-Cyr, Sonia
El Dabaghi, Nathalie
Faucher, Benoît
Gervais, Taïna
Girard, Samuel
Hamel, Benjamin
Labbé, Sébastien
Latouche, Marc-Antoine
Pelletier, Maxime
Roux, Laurence
Royer, Agathe
Tremblay, Carolane
Tremblay, Maxime
Trottier, Frédérique
Vigneau, Valérie

28 juillet 2022

Boualac, Ahmed Amine
Wojcik, Daniel

29 juillet 2022

Khoury, Nadim
Paradis, Arianne
Pavlova, Elena

7 août 2022

McQuillan, Christopher

9 août 2022

Elias, Nancy

11 août 2022

Guermaz, Amine

19 août 2022

Ladari, Selima

22 août 2022

Bourassa-Denis, Anaïs

23 août 2022

Champeau Tessier, Hubert

24 août 2022

Amir, Fazli Khojir
Bejaoui, Samia
Bélisle, Laurent
Bernard, Emanu
Bradette, Julie
Cyr, Daphné
Gagnon, Alexandra
Giasson, Maxime
Quijada Cuffaro, Orietta Josefina
Turcotte, Audrey
Valbousquet, Marion

26 août 2022

L'Heureux, Audrey
Sansregret, Kim

29 août 2022

Kahwaji, Rita

30 août 2022

Chimienti, Marco

31 août 2022

Savoie, Maxime
Youssef, Andréa

2 septembre 2022

Bertrand, Audrey

14 septembre 2022

Montenegro Picardo, Heydi

22 septembre 2022

Charignon, Jerome
Gaillard, Laure
Gastinel, Manon

3 octobre 2022

Juneau, Sophie
Ouellet, Charline

11 octobre 2022

Bernier, Shona
Daigle-Duchesne, Martin-Frédric
Lim, Jay
Trépanier-Laplanche, Sophie

13 octobre 2022

Fuentes-Lomparte, Marco-Antonio
Lacombe, Gabriel

17 octobre 2022

Filion Cloutier, Andréanne
Kumps, Laurence
Mortka, Amandine

21 octobre 2022

Boileau, Patricia

RÉINSCRIPTIONS

21 septembre 2022

Landry, Kim

26 septembre 2022

Robitaille, Christine

5 octobre 2022

Garcia Maldonado, Maria Del
Carmen

11 octobre 2022

Delort, Cédric

13 octobre 2022

Duguay, Pierre →

DÉMISSIONS

15 août 2022
Schreter, Peter

19 août 2022
Bégin, Pio

6 septembre 2022
Huot, Guy

1^{er} octobre 2022
Leblanc, Isabelle

DÉPARTS À LA RETRAITE

29 juillet 2022
Jacques, Martine

1^{er} août 2022
Grimard, Michel Léopold

9 août 2022
Dauphinais, Claude

31 août 2022
Archambault, Pierre
Pelletier, Alfred

30 septembre 2022
Hamel, Michel

1^{er} octobre 2022
Bourdon, Elizabeth

RADIATIONS

15 août 2022
Bergeron-Blondeau, Louise
Carrier, Michel
Dubois, Pierre
Joubert, Louise
Perret, Luc
Poupart, Vincent
Thai, Quan

16 août 2022
Bégin, Martin
Deschamps, Marc M.
Heyvang, Jean Luc
Simon, Prosper Prote

DÉCISIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

25 août 2022
Baribeau, Stéphane

7 octobre 2022
Leslie, David

6 septembre 2022
Raby, Paul

Pour obtenir plus de renseignements sur
les décisions, rendez-vous à soquij.qc.ca.

Erratum:

Une erreur s'est glissée dans la rubrique Tableau de l'Ordre du numéro Automne 2022. Le nom de M^{me} Anouk Bélanger s'est retrouvé par erreur parmi les architectes qui ont récemment pris leur retraite. Or M^{me} Bélanger est retraitée depuis 2015.

Votre partenaire de première ligne



**DIRECTION DU FONDS
D'ASSURANCE**
DE L'ORDRE DES
ARCHITECTES DU QUÉBEC

À la direction du fonds d'assurance de l'OAQ, la prévention des sinistres est notre principale préoccupation. Lorsque vous vivez une situation pouvant mettre en jeu votre responsabilité professionnelle, vous avez accès à notre équipe, qui saura vous assister et vous conseiller, ainsi qu'à notre service Info-fonds.

Nous vous rappelons d'ailleurs que vous avez l'obligation de nous aviser dès que vous avez connaissance d'une réclamation. Vous avez un doute à ce sujet? **N'hésitez pas à communiquer avec nous.**

Nous sommes là pour vous aider.

1-514-842-4979 / 1-800-842-4979

fondsarchitectes.qc.ca



Signalez votre contribution à la qualité architecturale !



Date limite pour le dépôt des candidatures :

30 janvier 2023, midi

oaq.com/ordre/prix

JURY

Présidente

- **Renée Daoust**, architecte, urbaniste et associée principale, Daoust Lestage Lizotte Stecker

Membres

- **Isabelle Beauchamp**, architecte associée, Blouin Tardif Architectes
- **Rami Bebawi**, architecte associé, KANVA Architecture
- **Vladimir Topouzanov**, architecte associé, Saia Barbarese Topouzanov architectes
- **Laure Waridel**, écosociologue, professeure associée, Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM et chroniqueuse au *Journal de Montréal*



TD Assurance
Meloche Monnex

**On est prêts
pour vous**



La confiance est au rendez-vous avec les tarifs préférentiels de TD Assurance.

Les professionnels pourraient
économiser sur l'assurance
auto et pour propriétaire,
copropriétaire et locataire.

**Demandez une soumission et découvrez combien vous
pourriez économiser !**

Allez à tdassurance.com/melochemonnex

Le programme d'assurance habitation et auto TD Assurance Meloche Monnex est offert par Sécurité Nationale compagnie d'assurance. Il est distribué par Meloche Monnex assurance et services financiers inc. Agence en assurance de dommages, au Québec, et par Agence Directe TD Assurance Inc., ailleurs au Canada. Notre adresse est le 50, place Crémazie, 12^e étage, Montréal (Québec) H2P 1B6.

En raison des lois provinciales, ce programme d'assurances auto et véhicules récréatifs n'est pas offert en Colombie-Britannique, au Manitoba ni en Saskatchewan.

^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.

8249-0320